

**PROCÈS-VERBAL  
DE PLENUM DU CONSEIL GENERAL  
DU MARDI, 17 DÉCEMBRE 2024 19H00**

---

I- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 08.10.2024 .....	3
II- Examen et vote du message du CM au CG : Modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) Platta d'en haut : secteur est.....	3
III- Examen et vote du message du CM au CG : Prolongation de la zone réservée Secteur "Ronquoz 21" .....	6
IV- Crédits supplémentaires 10 à 15/2024 .....	8
V- Résolution "Fermeture des bureaux de poste" .....	9
VI- Examen et vote du postulat : "Politique du logement : encouragement aux loyers abordables" .....	11
VII- Réponse au postulat : Pour la création d'outils de mise en valeur des travaux provenant des hautes écoles dans le tissu économique local.....	13
VIII- Bilan des Présidents de commission et des chefs.fes de groupe .....	16
IX- Informations de la Municipalité .....	22
X- Divers .....	25

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les Chefs de service, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs du public, j'ai l'honneur d'ouvrir pour la dernière fois cette année un plénum extraordinaire du Conseil général de la Ville de Sion. Conformément au règlement, cette séance a été valablement convoquée en date du 22 novembre dernier et peut délibérer.

Comme vous pouvez le constater, nous avons chacun reçu un cadeau de la part de la Municipalité. Merci chaleureusement pour ce geste.

Je dois excuser les absences de Madame la Conseillère générale Marion Vergères, Monsieur le Conseiller Thierry Genin, Monsieur le Conseiller Lionel Gapany, Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Bodrito et Madame la Conseillère Gabrielle Frily, annoncé avec du retard, Monsieur le Conseiller municipal Sébastien Gattlen. Je vous souhaite la bienvenue pour le dernier plénum de cette législature. Je vous transmets une information maintenant, histoire qu'elle ne se perde pas. Pour toutes celles et ceux qui quitteront le CG, à partir du 31 décembre, l'accès à l'extranet et à votre messagerie sera valable jusqu'au 17 janvier. Merci de faire le nécessaire. Passé cette date, vous n'aurez plus d'accès.

Durant toute cette année, vous avez consacré de longues soirées, des journées pour le travail en commission, en séance de groupe, ici en plénum, tout ce travail au profit de la population sédunoise, soyez-en à nouveau remerciés. Je tiens également à remercier vos familles et vos proches qui ont accepté cet engagement de votre part et qui vous soutiennent durant toute la durée de celui-ci. Je tiens à remercier Monsieur le Président de la Ville, les Conseillères et Conseillers municipaux, les Chefs de service, les personnes de l'administration et tout le personnel de la Municipalité pour le travail partagé et l'excellente collaboration durant toutes ces années. Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente soirée de travail et d'échanges.

Nous passons à l'ordre du jour. Ce dernier a été validé par le bureau du Conseil général et par Monsieur le Président de la Municipalité, conformément à l'article 8, alinéa 1 de notre règlement. Pour notre ordre du jour de ce soir, je vous propose d'ajouter au point 4 le crédit supplémentaire numéro 15 qui nous est parvenu dans l'intervalle et nous avons également reçu une résolution du groupe PLR en date du 10 décembre que nous proposons de mettre au point 5.

Je vous lis l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 8 octobre 2024
2. Examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant la modification partielle du plan d'affectation des zones PAZ, Platta d'en haut-secteur est
3. Examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant la prolongation de la zone réservée, secteur Ronquoz 21
4. Crédits supplémentaires 10 à 15/2024
5. Examen et vote de la résolution du groupe PLR "Fermeture des bureaux de poste"
6. Examen et vote du postulat "politique du logement, encouragement aux loyers abordables"
7. Réponse au postulat pour la création d'outils de mise en valeur des travaux provenant des hautes écoles dans le tissu économique local
8. Bilan des Présidents de commission et des Chefs.fes de groupe
9. Informations de la Municipalité
10. Divers : questions écrites et questions orales.

Tous les documents nécessaires durant ce plénum se trouvent sur l'extranet. Madame la Secrétaire vous a informés par mail en date du 29 novembre et du 11 décembre dernier.

## I- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 08.10.2024

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Nous passons au point 1 : Approbation du PV de la séance du Conseil général du 8 octobre 2024. Je vous demande s'il y a des remarques ou des corrections à y apporter. Nous allons donc voter. Les Conseillères et Conseillers qui acceptent le procès-verbal touche verte, celles et ceux qui refusent touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Le procès-verbal est accepté par 50 oui, 0 non et 0 abstention.

Je remercie Madame Christine Bourban Carthoblaz et Monsieur Alexandre Dubuis pour leur énorme travail.

## II- Examen et vote du message du CM au CG : Modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) Platta d'en haut : secteur est

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Nous passons au point 2 : Examen et vote du Conseil municipal au Conseil général concernant la modification partielle du plan d'affectation des zones PAZ Platta d'en haut, secteur est. Nous avons reçu ce message du Conseil municipal daté du 7 octobre dernier pour analyse et approbation. Le bureau du Conseil général a décidé d'en donner l'analyse à la Commission d'Environnement et d'Urbanisme. Madame la Conseillère Mireille, Hofmann Jacquod, vous avez la parole pour ce message.

**Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts.** La Commission d'Environnement et d'Urbanisme a été chargée de l'examen du message concernant les procédures coordonnées de la modification partielle du PAZ du secteur de Platta d'en haut est et du secteur à aménager Platta d'en haut-est. La CEU remercie tout d'abord Monsieur le vice-Président Christian Bitschnau, Monsieur le Chef de service Vincent Kempf ainsi que l'Urbaniste Xavier Oreiller pour la présentation et les réponses aux questions de la commission lors de la rencontre du 30 octobre 2024. La commission s'est réunie à deux reprises pour examiner la demande. La commission a pris connaissance des documents concernant l'objet précité. L'entrée en matière a été acceptée à l'unanimité des 11 membres présents.

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** J'ouvre la discussion générale sur l'entrée en matière. Je n'ai pas de demande de parole. Nous pouvons passer au vote de l'entrée en matière. Les Conseillères et Conseillers qui acceptent l'entrée en matière de ce message touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'entrée en matière est acceptée par 51 oui, 0 non et 0 abstention.

Madame la Conseillère, vous pouvez poursuivre jusqu'aux conclusions et vote de votre commission.

**Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts.** Le message porté à la commission a pour objectif de valider la modification partielle du PAZ-RCCZ Platta d'en haut est.

Il faut savoir que cette modification partielle comprend deux procédures conjointes : tout d'abord, la création d'une zone à aménager avec cahier des charges et ensuite l'affectation de la zone d'habitat individuel du coteau sensible des parcelles actuellement affectées en zone centre 2.

La commission a examiné la situation qui est exceptionnelle dans ce secteur de Platta d'en haut est, d'une part, pour ses facteurs géographiques mais également pour l'historique de ce message. Elle reconnaît que des règles strictes doivent être posées afin de protéger ce secteur des constructions qui

seraient inadéquates. Il est également légitime de se poser la question du bien-fondé des constructions dans ces terrains très pentus, difficilement constructibles et aussi sur un coteau viticole de grande beauté. Il semble que le changement d'affectation en zone viticole reste problématique. Il faudrait dédommager les nombreux propriétaires et cela serait d'un coût conséquent. Donc, on parlerait de dézonage. Un projet réfléchi et impactant le moins possible le paysage, fait donc l'unanimité.

Ainsi, la Ville est allée au-devant des propriétaires des parcelles concernées et des habitants du quartier pour présenter ce projet, écouter leurs remarques. Les propriétaires des terrains n'ont pas fait d'opposition et soutiennent ce projet car c'est une solution qui permet de bien mettre en valeur leur droit de construire et met fin à une situation qui s'est avérée jusqu'alors bloquée. Le périmètre à aménager avec le cahier des charges met également un cadre aux futurs projets et évite de voir essaimer des constructions individuelles avec des routes privées, ruinant ainsi la qualité exceptionnelle de ce secteur et son potentiel constructif.

La CEU a analysé l'ensemble des documents présentés et, au vu des remarques formulées, propose un amendement afin de préserver le plus longtemps possible les parcelles cultivées sises à l'est du périmètre défini par le cahier des charges, soient les parcelles 6560 et 6559 en y ajoutant une temporalité. Cette mesure n'interdit en rien la constructibilité des autres secteurs ainsi que la constructibilité de ce secteur. Le secteur A pourra aussi conserver sa fonction viticole et paysagère aussi longtemps que l'ensemble des autres secteurs ne seront pas terminés. Le message du cahier des charges original est le suivant : "définir si nécessaire un phasage de constructions et aménagements collectifs, en garantissant pour chaque étape le stationnement et les lieux de vie nécessaires de qualité". L'amendement proposé par la CEU est le suivant : ajouter "Les constructions sur le secteur A pourront débuter uniquement lorsque l'ensemble des autres secteurs seront considérés comme habitables". La CEU accepte l'amendement proposé à l'unanimité des 10 membres présents.

La CEU accepte aussi le message par 9 oui, 1 non et 0 abstention pour la modification partielle du plan d'affectation des zones Platta d'en haut est., affectation à la zone coteau sensible d'une parcelle actuellement affectée à la zone centre 3 et le secteur à aménager avec le cahier des charges Platta d'en haut est amendé selon la proposition décrite ci-dessus

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Nous allons voter sur l'amendement de la CEU. J'ouvre la discussion générale sur cet amendement. Madame la Conseillère Sophie Bourban Mathis.

**Bourban Sophie, Conseillère générale, Le Centre.** Les objectifs considérés dans ce message sont louables et il est à noter que la Municipalité a consulté la population pour atteindre un compromis afin de satisfaire tout un chacun.

Comme relevé dans le rapport de la CEU, le périmètre faisant l'objet du message est occupé actuellement par des vignes à l'est sur de grandes parcelles, tandis qu'à l'ouest de multiples propriétaires se partagent le territoire.

Il est à relever qu'il ne sera pas possible de stationner sur une longue période devant sa propre habitation mais que le parking se fera de manière commune sur le secteur C, avec un accès, certes sur la rue de la Cotzette, mais qui engendrera une augmentation du trafic sur la rue du Mont. La question du stationnement et de l'accès a d'ailleurs été débattue au sein de notre groupe, notamment pour le secteur A. Dans son amendement, la CEU propose de mettre une temporalité afin de préserver le vignoble sis en secteur A. Cela rejoint le cahier des charges qui propose de définir si nécessaire, un phasage des constructions. L'amendement exige ce phasage des constructions. Le Centre acceptera ce message ainsi que l'amendement et je profite de ma prise de parole pour vous souhaiter à tous de belles fêtes de fin d'année.

**Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR.** Notre groupe a bien pris connaissance du message concernant la modification partielle du plan d'affectation des zones Platta d'en haut-secteur est. Ce message fait écho au secteur ouest validé, il y a quelques mois. On y retrouve la même qualité

d'analyse, tant sur le traitement de la mobilité, de la qualité architecturale, des aménagements de l'énergie et de l'utilisation des parcelles avec une densification différenciée nécessaire à la topologie et aux caractéristiques du site.

Notre groupe a porté une attention particulière à l'amendement proposé par la CEU qui souhaite imposer un phasage des constructions. Ceci a pour but d'éviter le développement du secteur A sur la parcelle 6560, dont l'impact visuel sera le plus important avant de densifier les secteurs B, C et D les plus proches du tissu bâti actuel.

Le groupe PLR est favorable à ce message bien que l'utilisation de la parcelle 6560 puisse interroger. Celle-ci se trouve déjà en zone à bâtir et il semble qu'aucune entité n'y trouve un intérêt particulier à l'exploiter à long terme au vu de son emplacement. De plus, aucune opposition n'a été déposée lors de la mise à l'enquête de cette modification. Il n'y a donc pas de raison à nos yeux d'empêcher le développement de cette zone. Notre groupe accepte aussi l'amendement afin que le développement de ce secteur se fasse dans un ordre logique. Il serait en effet dommageable que des bâtiments se retrouvent isolés en secteur A qui est le plus sensible en termes d'impact avant que ne soit développé les autres secteurs. En résumé, notre groupe acceptera sans réserve ce message et son amendement et vous invite à en faire de même. Merci pour votre attention.

**Thiessoz Reynard Annie, Conseillère générale, Les Verts.** Le secteur Platta d'en haut est, situé sur le coteau viticole a fait l'objet de plusieurs projets d'aménagement depuis 2004. La zone a même été mise en zone réservée afin d'élaborer un projet convaincant et fédérateur. Nous nous sommes donc demandé pourquoi le secteur n'avait pas été dézonné et placé en zone viticole au bout d'un certain temps. Les zones constructibles proches du centre-ville étant rares, le projet a été poursuivi.

Ce que l'on nous présente aujourd'hui peut à la fois contenter les propriétaires et répondre à des critères de préservation du coteau viticole et d'intégration des constructions dans le paysage. Il incorpore la partie historique, des aménagements extérieurs respectueux et un concept de circulation intégrant la mobilité douce, tout en incluant des espaces communs de qualité. Les Verts soutiendront donc la demande de modification partielle du PAZ-RCCZ si l'amendement proposé est accepté et veilleront tout particulièrement à l'application du cahier des charges. Nous vous remercions pour votre attention.

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Je n'ai plus de demande de parole. Nous allons donc passer au vote de cet amendement. Les Conseillères et Conseillers qui acceptent l'amendement de la CEU touche verte, celles et ceux qui refusent touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement est donc accepté par 51 oui, 0 non et 0 abstention. J'ouvre maintenant la discussion générale sur le message ainsi amendé. Monsieur le Conseiller Vincent Boand.

**Boand Vincent, Conseiller général, UDC.** Le groupe UDC refuse la modification partielle proposée. Pour notre groupe, le secteur n'est pas propice au bâti. Avant de vous livrer les arguments du groupe, je vous livre l'appréciation de la CEU en 2019, lors de l'examen de la prolongation de la zone réservée.

*"La CEU s'interroge toutefois sur l'opportunité finale de la constructibilité du périmètre, notamment en raison de la pente, accessibilité, de la préservation du paysage et des coteaux viticoles".*

Je vous livre aussi la position de la commune s'agissant de ce secteur, c'est un peu plus long.

*"Il convient également de relever que ces dernières années, le contexte législatif a changé, notamment avec la LAT révisée. Les objectifs de l'aménagement du territoire imposent maintenant de densifier le milieu bâti vers l'intérieur et contenir l'urbanisation-là où cela est possible. Les franges entre la Ville et le paysage étant des lieux particulièrement sensibles, les études menées sur ce secteur n'ont pas démontré la possibilité de développer des constructions de manière qualitative, tant au niveau des accès que l'intégration dans le paysage. Ainsi, en cohérence avec le plan directeur communal, l'objectif de cette zone réservée est de fixer les limites d'urbanisation afin de permettre à la fois à la Ville de s'inscrire*

*dans le respect de son écrin paysager et de se renforcer quantitativement et qualitativement par un développement vers l'intérieur, cela se traduit ici par une redéfinition de la limite de la zone à bâtir, il faut comprendre le dézonage ou à l'édiction de mesures précises pour garantir une urbanisation adéquate dans le respect des spécificités du terrain, notamment dans le but de préserver le coteau viticole de la pression d'un bâti incontrôlé".*

Notre groupe constate que le service de l'urbanisme et la Ville en 2019 savaient apprécier correctement la notion de densification. Nous ne souscrivons pas à l'idée que maintenir une zone en coteau sensible, qui prévoit des densités faibles, revient à densifier vers l'intérieur. Ce secteur ne densifie pas vers l'intérieur, c'est une frange avec le vignoble, comme l'affirme le message de 2019. Notre groupe souligne la valeur paysagère du site qualifié d'écrin dans les documents reçus et qui, du reste, bénéficie d'un besoin de conservation de protection élevée selon l'inventaire ISOS, qui recommande de ne pas bâtir dans ce secteur. Notre groupe attire votre attention sur le relief dans le secteur A qui isole ce secteur du bâti de manière claire. Nous constatons aussi que les éléments structurant du paysage identifiés par le rapport OAT sont les murs en pierres sèches de ce secteur viticole et que le meilleur moyen de les préserver est de maintenir leur utilisation actuelle plutôt que d'en faire le support d'une esplanade. A nos yeux, maintenir cette zone en coteau sensible ne répond pas aux objectifs de densification vers l'intérieur et ne respecte pas non plus les objectifs de mise en valeur des coteaux viticoles et des terres agricoles du plan directeur communal.

Une dernière remarque : le rapport 2024 de la CEU s'inquiète des coûts d'un éventuel dézonage. Je vous livre la réponse de Monsieur Vincent Kempf figurant au rapport de la CEU de 2019.

*"En cas de dézonage, la question de l'indemnisation sera traitée selon la jurisprudence récente. Celle-ci mentionne que si aucun projet n'a été engendré durant les années de mise en zone, plus de 30 ans dans le cas considéré, il sera très compliqué aux propriétaires fonciers de faire valoir un droit à une indemnisation. Dès lors, la Ville de Sion ne devrait probablement pas être impliquée financièrement."*

Pour ces raisons, notre groupe vous invite à refuser le message de la Municipalité. Merci.

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Je n'ai pas d'autres demandes de parole, nous allons donc passer au vote de ce message ainsi amendé. Les Conseillères et Conseillers généraux qui approuvent le message appuient sur la touche verte, celles et ceux qui refusent touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Le message concernant la modification partielle du plan d'affectation de zone de Platta d'en haut-secteur est, ainsi amendé est accepté par 36 oui, 5 non et 9 abstentions.

### **III- Examen et vote du message du CM au CG : Prolongation de la zone réservée Secteur "Ronquoz 21"**

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Nous passons au point 3 de notre ordre du jour : Examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant la prolongation de la zone réservée secteur Ronquoz 21. Nous avons reçu ce message du Conseil municipal en date du 24 octobre dernier pour analyse et approbation. Le bureau du Conseil a décidé d'en donner l'analyse à la CEU. Madame la Conseillère Mireille, Hofmann Jacquod, c'est à vous.

**Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts.** La Commission d'Environnement et d'Urbanisme a été chargée de l'examen du message concernant la prolongation de la zone réservée du secteur Ronquoz 21. La CEU remercie Monsieur le Chef de service Vincent Kempf pour la présentation et les réponses aux questions de la commission, lors de la rencontre du 21 novembre 2024. La commission s'est réunie à une reprise pour examiner la demande. Ayant pris connaissance des documents concernant l'objet précité, l'entrée en matière a été acceptée à l'unanimité des dix membres présents.

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** J'ouvre la discussion générale sur l'entrée en matière. Je n'ai pas de demande de parole, nous allons donc voter. Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent l'entrée en matière appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'entrée en matière est acceptée par 51 oui, 0 non et 0 abstention. Madame la Conseillère, vous pouvez poursuivre jusqu'aux conclusions et vote de votre commission.

**Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts.** Le message concerne l'examen de la prolongation de la zone réservée du secteur Ronquoz 21, décidée par le Conseil municipal le 5 décembre 2019 et entrée en force le 10 janvier 2020 pour une durée de 5 ans. La zone réservée arrive donc à échéance le 10 janvier 2025. Selon l'article 19, alinéa 2 de la LCAT, la décision de prolongation de la zone réservée pour une durée de 3 ans supplémentaires revient au législatif. Il faut savoir que le périmètre de la zone réservée n'est pas modifié.

La présentation de Monsieur Kempf montre que l'ensemble du projet Ronquoz 21 avance globalement à un bon rythme et respecte le plan guide élaboré en mars 2022. Une information publique faisant état de l'avancée de la procédure et présentant les grands objectifs du projet a d'ailleurs été publiée le 23 avril 2024.

La prolongation de la zone réservée pour la Commission d'Environnement et d'Urbanisme semble nécessaire tant que la révision du PAZ-RCCZ est en cours. La procédure de révision globale est longue et le fait de maintenir le périmètre des Ronquoz en zone réservée permet de préserver les intentions émises dans le plan guide et assurer la concrétisation des négociations amorcées depuis plusieurs années avec les acteurs concernés. Malgré le fait que la prolongation de la zone réservée Ronquoz 21 soit une formalité, il convient d'apprécier le message qui permet d'avoir un aperçu de l'avancée des processus décisionnels dans ce nouveau quartier.

La CEU accepte le message à l'unanimité des 10 membres présents.

Je me permets, puisque c'est ma dernière intervention de cette législature, de vous remercier pour votre patience lors de chaque lecture du rapport de la CEU, vous dire combien, j'ai apprécié de faire ce travail de rapporteur et enfin de vous souhaiter de très belles fêtes de fin d'année et au plaisir de vous retrouver l'année prochaine, quelque que soit le lieu.

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** J'ouvre la discussion générale sur ce message, Monsieur le Conseiller Stéphane Haefliger.

**Haefliger Stéphane, Conseiller général, Le Centre.** Quelle chance de pouvoir à nouveau s'exprimer sur un sujet si important pour le développement de la Municipalité. En effet, sans énumérer la liste aussi exhaustive de mes collègues de parti, citée hier soir dans cet hémicycle, ayant durant la campagne émis des réserves sur le projet Ronquoz 21, je profite de cette prise de parole pour amener, selon la demande formulée par Monsieur le Conseiller général Vincent Boand, un message plus profond.

Nous ne sommes pas contre Ronquoz 21. Le soutien du groupe du Centre à la prolongation de la zone de réserve vous le prouvera. Toutefois, la tournure des événements n'est tout simplement pas adéquate. Les entreprises ne peuvent actuellement plus s'agrandir ou alors elle doit faire des installations démontables en tout temps, même une fenêtre ou une porte est quasi-impossible à réaliser.

Les contraintes émises sont tout simplement rédhibitoires. Il ne nous semble pas opportun que des entreprises ayant installé leur société sur des terrains vagues, il y a plusieurs décennies, doivent maintenant trouver de nouvelles parcelles. Ce n'est pas la future zone industrielle des Iles qui pourra absorber l'entier des PME. Un départ des différentes entreprises ne peut que péjorer à long terme les recettes fiscales et l'attractivité de la commune de Sion. La mixité entre des étudiants, des start-ups et des entrepreneurs est un plus indéniable et nous ne pouvons pas éternellement pousser vers l'extérieur de la Ville nos PME.

Nous ne sommes pas contre une vision de développement du quartier. Nous ne sommes pas contre de nouvelles constructions. Nous ne sommes pas contre des zones mixtes mais une fuite en avant se basant sur un concours d'architecture de haut-standing, paraît de plus en plus déconnectée de la réalité sédunoise. L'artisanat n'est pas une nuisance. Nous avons des craintes fondées mais nous avons aussi la volonté de soutenir le développement urbain de la Municipalité. De ce fait, pour que les services de la commune de Sion puissent travailler sereinement sur la zone Ronquoz 21, le groupe du Centre accepte la prolongation de la zone de réserve.

**Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR.** Notre groupe a bien pris connaissance du message concernant la prolongation de la zone réservée secteur Ronquoz 21. Comme cela a été relevé à plusieurs occasions durant nos pléniums, le travail est en cours pour aboutir à une révision complète du PAZ-RCCZ. Ces démarches prennent du temps.

Conscient de la complexité du dossier, notre groupe ne peut qu'accepter la prolongation de 3 ans de la zone réservée, ce temps est le temps nécessaire pour terminer les travaux en cours.

Ne pas prolonger la zone ouvrirait la porte à des constructions non maîtrisées dans ce quartier, empêchant toute possibilité de réaliser un projet cohérent, cette même cohérence que notre plénum a salué lors des récents messages de Turin Est, de Platta Est et Platta Ouest. A noter aussi que les développements conformes à la vision future sont autorisés. Preuve en est la construction de la nouvelle sous-station Oiken. Le groupe PLR renouvelle sa confiance au service impliqué et acceptera la prolongation de cette zone. Merci pour votre attention.

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Je n'ai plus de demande de parole. Nous allons donc voter. Les Conseillères et Conseillers généraux qui approuvent ce message appuient sur la touche verte, avis contraire touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Le message concernant la prolongation de la zone réservée secteur Ronquoz 21 est accepté par 49 oui, 0 non et 2 abstentions. Je vous remercie.

#### **IV- Crédits supplémentaires 10 à 15/2024**

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Nous allons passer au point 4 : Crédits supplémentaires.10 à 15/2024. Madame la Conseillère Christelle Siero Fardel, vous pouvez nous présenter ces crédits supplémentaires.

**Siero Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR.** La Cogest s'est réunie le 13 novembre pour étudier la demande de crédit supplémentaire numéro 12 relative aux prestations informatiques. L'informatique est un monde en évolution toujours plus rapide. L'adaptation de l'administration et la cybersécurité sont des enjeux d'importance pour notre Municipalité. Le crédit supplémentaire numéro 12 a été déposé le 12 novembre sur l'extranet. Suite à la réception de la demande de crédit supplémentaire numéro 12, la Cogest a adressé ses questions à la Municipalité et a rencontré le 3 décembre Monsieur Philippe Varone, Président de la Municipalité et Monsieur Frédéric Delessert, Secrétaire municipal. Le caractère urgent et/ou imprévisible de la demande n'a pas été évident pour la majorité de la commission. De nombreux aspects de la demande relèvent d'éléments pouvant être connus en début d'année, prix des licences, coût des hébergements. De plus, un crédit supplémentaire non lié doit permettre d'obtenir un budget supplémentaire avant d'engager une dépense. Lors de la séance du 3 décembre, les explications apportées par Messieurs Varone et Delessert ont permis à la Cogest de comprendre la complexité de la situation. Nous relevons que la Municipalité a pris des mesures afin d'éviter qu'un tel cas ne se reproduise en définissant les niveaux de prestations dans un contrat cadre, afin qu'une véritable relation commerciale soit établie entre les deux partenaires. Par conséquent, la Commission de Gestion a refusé le crédit supplémentaire numéro 12, prestations informatiques de 335'000 francs par 11 non, 3 oui et 1 abstention.

Concernant le crédit supplémentaire numéro 15 relatif à l'achat des terrains de la Garenne, la Cogest s'est réunie également le 3 décembre pour débattre de la demande. Elle a reçu Monsieur Philippe

Varone Président de la Municipalité, Monsieur Blaise Crittin, Chef du service des sports et Monsieur Frédéric Delessert, Secrétaire municipal. La commune est en manque de surfaces dédiées aux sports, en particulier pour la pratique du football. L'achat du terrain de la Garenne représente une véritable opportunité pour la Municipalité. Situé à un emplacement stratégique, ce terrain permettra d'implanter au total 8 terrains de foot destinés prioritairement au football amateur. Cette offre supplémentaire répond au fort développement du football. Par conséquent, la Cogest approuve, à l'unanimité des 15 membres présents la demande de crédit supplémentaire numéro 15 de 6,050 millions pour l'achat des terrains de la Garenne Châteauneuf.

Concernant le crédit supplémentaire numéro 10 non lié qui concerne un nouveau poste de sapeurs-pompiers, la nécessité de cet engagement nous a été démontrée, est en lien avec la nouvelle convention avec la commune de Mont-Noble.

Concernant les autres crédits supplémentaires, à savoir le 11, 13 et 14, nous n'avons pas d'éléments complémentaires à rajouter. Il s'agit tous de crédits supplémentaires liés. Je vous remercie pour votre attention et à mon tour de vous souhaiter de très belles fêtes de fin d'année et surtout de vous remercier pour la belle collaboration tout au long de cette législature.

## V- Résolution "Fermeture des bureaux de poste"

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Nous passons au point 5 : Examen et vote de la résolution du groupe PLR. Fermeture des offices postaux. Monsieur le Conseiller Thierry Stalder, je vous laisse le soin de développer votre résolution.

**Stalder Thierry, Conseiller général, PLR.** En préambule, je souhaite rendre à César ce qui est à César en précisant que cette résolution a été proposée par notre future collègue Raphaëlle Marty-Terrettaz.

En effet, lors de notre séance de préparation, les nouveaux élus et futurs Conseillers généraux ont été invités. La proposition de Raphaëlle a été bien accueillie par notre groupe qui a décidé de déposer cette résolution. Comme vous le savez, La Poste a annoncé vouloir fermer 170 offices de poste en Suisse, dont le bureau de Sion Nord. La résolution vise à soutenir le Conseil municipal dans sa démarche face à cette fermeture annoncée. Je vous invite à voter en faveur de cette résolution, même si celle-ci n'a que peu d'impact pour montrer notre appui à la Ville. Dans ce genre de situation, tout soutien est bon à prendre. Je réponds volontiers à vos questions et vos remarques s'il y en a, merci.

**Vergères Pierre Michel, Conseiller général, UDC.** Pour rappel, La Poste Suisse à l'époque PTT a été créée par la Confédération en 1848 pour proposer à la population et à l'économie des prestations utiles au service de la population et au développement économique des artisans et de l'industrie en organisant par exemple un trafic de paiement qui puisse atteindre toutes les localités même celles isolées et éloignées et maintenir une vie sociale. Ce service devait aussi participer à la cohésion nationale, à des prestations offertes à tous et partout au même prix.

Or, on s'aperçoit depuis quelques années que La Poste maintenant ne sert ou n'a d'objectif que de faire des bénéfices les plus gros en oubliant joyeusement pourquoi elle a été fondée à quoi elle sert. En outre, elle doit, en cas de bénéfice, redistribuer, si je ne m'abuse, 150 millions de francs à la Confédération. Donc on comprend mieux le silence de la Berne fédérale. Dans cette optique, on doit considérer ces services comme partie d'un impôt et cela est simplement inadmissible. Quand on est simple usager, on constate avec dépit la baisse continue des prestations qui n'a d'égale que la hausse des tarifs. On peut bien faire une pétition, se tenir devant l'office prochainement défunt, avec force calicots et banderoles, du côté de sa direction, on fera au mieux un petit dodelinement de la tête pour montrer que, mon Dieu, on ne peut pas faire mieux, on fait tout ce que l'on peut, blablabla. Les personnes se sentent donc absolument impuissantes devant une ex-régie qui se moque de leurs besoins, désirs ou revendications comme de leur première chemise. Toutes ces personnes ne peuvent donc compter que sur les autorités qui pourraient ou devraient faire remonter cette grogne jusqu'au Parlement. Par expérience personnelle, lors de mes plus de 35 ans passés dans la maison jaune de tout en bas à juste au-dessus mais tout seul, j'ai pu voir de l'intérieur une entreprise axée sur l'excellence

du service dévier doucement vers l'excellence de la tirelire. Il faudra donc un moment où le propriétaire, soit le peuple Suisse, dise stop, et cela ne peut se faire qu'avec l'aide de structures plus grandes.

Vous l'aurez compris, le groupe UDC accepte et même appuie cette résolution. Merci de votre attention.

**Georges Bérénice, Conseillère générale, PS.** Le groupe PS, par la voix de Monsieur Jean-Pierre Bordrito, a déjà fait part de son inquiétude concernant la fermeture d'offices postaux en juin dernier. Cette décision représente en effet un démantèlement sans précédent du service public et entraînera la suppression de nombreux postes de travail.

Notre groupe soutiendra donc naturellement la résolution de Monsieur le Conseiller Thierry Stalder et espère également qu'une attention particulière sera portée au sort des collaboratrices et collaborateurs impactés par cette décision.

**Andrey Michel, Conseiller général, Les Verts.** Le groupe des Verts soutient cette résolution et encourage la Municipalité dans cette lutte pour maintenir des services postaux de proximité. Notre groupe est heureux et se réjouit ici de constater que le PLR et l'UDC, en commun avec nos valeurs, adopte une politique de soutien des services publics. Je les en remercie.

**de Werra Adrien, Conseiller général, Le Centre.** Ayant pris connaissance de la résolution du parti du PLR quant au soutien apporté à la Ville et à l'alliance des communes romandes en défaveur des fermetures des offices de poste et en particulier celle de la filiale Sion Nord, je me permets de vous faire part de quelques réflexions.

Ayant occupé durant les sept dernières années de mon parcours professionnel jusqu'en mars 2020 le poste de responsable suppléant du secrétariat de l'autorité fédérale de régulation postale, la PostCom, je me permets, sans arrogance aucune, de vous rendre attentifs aux éléments suivants.

C'est l'article 34 de l'ordonnance sur La Poste qui régit toute la procédure formelle de fermeture ou de transfert d'un office de poste ou d'une agence postale. En d'autres termes, sans rentrer dans les détails de cet article 34, je vous explique brièvement la procédure. Si La Poste veut fermer ou transférer un office de poste ou une agence, elle doit consulter les autorités compétentes des communes concernées et tenter de parvenir à un accord avec celles-ci. Si aucun accord n'est trouvé, la commune concernée peut saisir la PostCom, donc l'autorité fédérale de régulation, dans les 30 jours suivant la notification de la décision de La Poste. Après saisine de la commission, la PostCom émet une recommandation à l'attention de La Poste dans un délai de six mois. Et, finalement, certes, si La Poste prend une décision définitive, elle tient compte de ladite recommandation. Dans le présent contexte et sans connaître l'état actuel de la situation, à savoir si des contacts ont déjà eu lieu entre le Conseil municipal de Sion et La Poste Suisse au sujet d'une éventuelle fermeture de l'office postal de Sion Nord, je ne peux que suggérer au Conseil municipal actuel ou au suivant, qui est la seule autorité compétente en la matière, de ne pas perdre de vue la procédure formelle qui est consacrée par cet article 34 de l'ordonnance sur La Poste. En effet, comme l'a dit aussi mon collègue, Thierry Stalder, la présente résolution ainsi que l'alliance des communes romandes contre la fermeture des offices de poste partent certes de bonnes intentions et sont un élément de communication appréciable. D'ailleurs, nous allons également soutenir la résolution. Il n'en demeure pas moins que malheureusement, elles n'ont en soi aucun effet juridique. A l'heure de changer prochainement de fonction au sein d'un autre pouvoir, j'espère avoir pu apporter ma modeste contribution à cet égard. J'ajoute à titre personnel que la disparition de l'office postal Nord serait une grande perte pour la Ville de Sion, en particulier pour les quartiers situés au nord de la Ville, à l'image notamment de celui de Platta qui est en pleine expansion. Je vous remercie pour l'attention portée à mes propos et vous souhaite le meilleur pour la Ville de Sion et ses autorités exécutives et législatives dans le cadre de la nouvelle législature. Merci pour votre attention.

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Je n'ai plus de demande de parole, nous allons donc passer au vote de cette résolution. Les Conseillers et Conseillères qui acceptent de soutenir la Ville et l'alliance des communes romandes appuient sur la touche verte, celles et ceux qui refusent touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

La résolution du groupe PLR est donc acceptée par 50 oui, 0 non et 1 abstention. Monsieur le Conseiller Thierry Stalder, souhaitez-vous reprendre la parole ? Non.

## **VI- Examen et vote du postulat : "Politique du logement : encouragement aux loyers abordables"**

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Nous passons donc au point 6 : Examen et vote du postulat "politique du logement, encouragement aux loyers abordables". J'invite maintenant la première signataire de ce postulat, Madame la Conseillère Annie Thiessoz Reynard à venir nous le présenter.

**Thiessoz Reynard Annie, Conseillère générale, Les Verts.** Je souhaiterais tout d'abord en préambule vous préciser deux points ce postulat porte sur l'encouragement de l'offre de logements à loyer abordable ou modéré et non pas sur l'offre de logements sociaux. C'est un sujet qui mériterait qu'on s'y intéresse mais ce n'est pas l'objet aujourd'hui. D'autre part, les chiffres cités dans la suite de ma présentation proviennent du site Homegate, des statistiques de l'État du Valais, de l'OFSP ou de l'association Immo-Solidaire.

Comme nous l'avons constaté, je pense tous depuis un certain temps, le prix des loyers augmente partout en Suisse et n'a pas épargné le Valais. En effet, depuis 20 ans, les loyers ont augmenté de 40%. Ils ont même augmenté de plus de 8% cette année.

Le coût de ces loyers pèse de plus en plus sur le porte-monnaie des habitants de Sion qui sont 63% à être locataire et qui, pour la plupart, n'ont pas vu leur salaire augmenter de 40%.

La situation est préoccupante au point que l'association Immo-Solidaire, qui se porte garante auprès des régies en signant le bail pour sous-louer l'appartement à un bénéficiaire, a vu depuis 2020 les demandes exploser et sa liste d'attente s'étendre à plus de six mois. En 2020, l'association recevait une centaine de dossiers. Ils sont aujourd'hui plus de 700, avoir fait appel à cette association, une situation si tendue qui contraint la structure à faire passer en priorité les familles avec enfants avant les travailleurs au revenu modeste ou les personnes au chômage notamment.

Par conséquent, l'accès à un loyer abordable est un enjeu sociétal, économique et environnemental et le manque de tels logements a des répercussions pratiques. Les loyers élevés ne touchent pas seulement les ménages à faible revenu mais également des jeunes professionnels, certains retraités, des familles à revenu moyen ou modeste qui souhaiteraient s'installer durablement à Sion. Cette situation menace donc non seulement la mixité et la cohésion sociale mais également le dynamisme économique de notre cité. Un autre point me semble important. Si ces personnes doivent aller à l'extérieur de la cité, elles vont devoir parfois faire des trajets parfois longs fatigants et voire polluants pour se rendre à Sion pour leur travail, l'école etc. Alors que peut faire la Ville ? Nous rappelons que le Valais possède une base légale pour agir. En effet, la loi sur le logement de 1988 prévoit, explicitement dans ses objectifs, de maintenir sur le marché des logements à loyer modéré. D'autre part, les communes peuvent prendre des mesures pour favoriser la réalisation des objectifs de la loi, indépendamment ou en complément de celle du Canton ou de la Confédération.

Nous demandons donc à la commune d'analyser la situation en termes de besoins et de public cible et de mettre en œuvre des mesures concrètes pour renforcer sa politique du logement, comme par exemple soutenir des fondations et coopératives d'utilité publique comme Mon Foyer, que vous connaissez peut-être, qui a pour but de maintenir et d'acquérir ou construire des bâtiments destinés à l'habitat de personnes ou familles à revenus modestes et qui a notamment construit des bâtiments dans le secteur de Platta.

Plusieurs membres d'ailleurs du Conseil communal, font partie du conseil de cette fondation. Il y a aussi l'octroi de prêts à des taux préférentiels, la mise à disposition de terrains en droit de superficie. Pour rappel, la commune possède le terrain, le loue à un partenaire pour une durée déterminée, (à Zurich

c'est soixante ans, plus on renouvelle deux fois 15 ans, par exemple) le partenaire construit un immeuble. C'est ce qui s'est passé par exemple au parking des Roches Brunes. Au-dessus des logements ont été construits sur ce principe. Nous savons aussi que la Bourgeoisie a trois immeubles avec des appartements à loyer modéré et qu'elle a, -elle aussi, un système de DDP, donc de droit de superficie.

Nous proposons aussi à la Ville d'étudier toutes autres solutions, jugées pertinentes par ses services. Nous ne sommes pas des spécialistes bien sûr pour favoriser l'accès au logement pour tous, comme par exemple le droit de préemption. C'est quelque chose qui existe dans plusieurs villes, Lausanne, Nyon, Zurich, qui permet à la Ville d'acquérir certains locatifs dont la gestion est confiée à un partenaire. Pourquoi pas ? Est-ce que ce serait possible ? A voir

J'aimerais peut-être vous donner un exemple avant de terminer ma présentation, c'est celui de la Ville de Morges. Une initiative populaire a demandé à la Ville, donc à la Municipalité de garantir l'accès à des logements abordables. Elle vient d'aboutir. La Ville de Morges a ainsi analysé les besoins de ces publics cibles, seniors, jeunes chômeurs, familles et souhaite atteindre les 15% de loyer d'utilité publique sur la commune, tout en pré-finançant le droit de préemption lui permettant d'acquérir des biens dans le but de créer des logements d'utilité publique.

Pour conclure, se loger à Sion devrait pouvoir être accessible à tous quel que soit son salaire ou sa situation. Je vous remercie pour votre écoute et j'espère vous avoir convaincu d'accepter ce postulat.

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** J'ouvre la discussion générale sur ce postulat : Monsieur le Conseiller Vincent Boand.

**Boand Vincent, Conseiller général, UDC.** Le postulat dit des logements abordables aligne de nombreux chiffres, à tel point qu'il est difficile en le lisant de s'y retrouver, d'autant plus quand les chiffres sont contestables. Je parle ici, des sources Homegate. Les postulants parlent de 40% d'augmentation des loyers en 20 ans, après consultation d'une banque de la place qui m'a redirigé vers les études dont elle se sert, à savoir l'indice des loyers et de marché Fernandez & Partner, idem Wüest Partner, l'augmentation se situerait plutôt autour de 20%. Rappelons qu'en 20 ans, les salaires ont aussi progressé en Valais et que le prix au m<sup>2</sup> monte beaucoup plus vite que les loyers, la situation si difficile soit-elle n'est donc pas aussi noire qu'indiqué dans le postulat.

Postulat d'ailleurs qui est repris d'une intervention du même type au Grand Conseil lors de la session de mars de cette année et qui a été balayé à 82 contre 41 ce qui amène une remarque : pourquoi la commune devrait assumer des charges et coûts refusés par le Canton qui ne veut pas étendre sa politique des logements et estime en faire suffisamment en la matière. Le Parlement soulignait d'ailleurs que les mesures interventionnistes des autres cantons ne donnaient pas de résultats satisfaisants, en donnant notamment l'exemple des loyers lausannois au regard des 130 millions investis par l'Etat. Monsieur Chappot cité dans les sources et auteur du postulat au Grand Conseil souligne que la politique de logements devrait être cantonale. S'agissant des solutions communales proposées, il est demandé que la commune fasse la banque, en prêtant des montants à taux préférentiel à des investisseurs privés. Ce qui est risqué et n'est pas une tâche usuelle de la Ville de Sion. Il faudrait donc en plus de prévoir des montants, engager des ressources pour traiter les dossiers de demande et mettre en place une base légale pour encadrer ces prêts, beaucoup de moyens alors que les coopératives d'habitation ont des possibilités d'obtenir des financements. Concernant la mise à disposition de terrains via des droits de superficie, cet objectif est déjà réalisé puisque Sion dispose d'une politique foncière communale dont les principes sont énoncés dans un document d'août 2019 avec mention dans les buts de mettre un terrain en droit de superficie, par exemple pour une coopérative d'habitation ou l'implantation de nouvelles entreprises. Nous vous invitons donc à refuser le postulat, d'une part, parce qu'une partie des demandes est déjà réalisée et que les autres nous semblent trop lourdes pour le ménage communal. Merci.

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Je n'ai plus de demande de parole. Madame la Conseillère souhaitez-vous pour reprendre la parole ?

**Thiessoz Reynard Annie, Conseillère générale, Les Verts.** Oui, brièvement, en ce qui concerne les chiffres. Je ne vais pas me battre sur les chiffres, je ne suis pas une spécialiste du domaine. On s'est tout de même rendu compte que les prix ont sacrément augmenté. Je ne sais pas, si vous vous souvenez du loyer que vous payiez il y a 10 ou 20 ans. Moi, je m'en souviens et je ne peux vous dire s'il est multiplié soit par 20 soit par 40, je sais juste que mon salaire n'a pas augmenté d'autant. Cela est une petite parenthèse.

Ensuite, le DDP pour moi, même si c'est quelque chose qui est inscrit dans la commune, on ne peut pas dire qui soit vraiment utilisé pour le logement. Il est utilisé, c'est vrai pour l'implantation d'entreprises, mais on ne peut pas dire que franchement, la Ville a été très proactive pour proposer quelque chose dans le domaine des logements. Il y a bien sûr la fondation Mon Foyer, mais je pense qu'on pourrait la soutenir. Et dernier point, ce sont des propositions bien sûr pas des obligations, je ne suis pas une spécialiste et je suis persuadée que le service adéquat de la Ville saura trouver les solutions les plus adéquates. Merci.

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Nous allons passer au vote de ce postulat. Les Conseillères et Conseillers qui acceptent ce postulat appuient sur la touche verte, celles et ceux qui refusent touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Le postulat est accepté par 41 oui, 8 non et 0 abstention.

## VII- Réponse au postulat : Pour la création d'outils de mise en valeur des travaux provenant des hautes écoles dans le tissu économique local

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Nous passons au point 6 de la soirée : Réponse au postulat "pour la création d'outils de mise en valeur des travaux provenant des hautes écoles dans le tissu économique local".

**Volpi Fournier Marylène, Conseillère municipale, Les Verts.** Le postulat accepté par le Conseil général lors de son plénum du 19 décembre 2023, demande que les travaux des hautes écoles soient mieux valorisés et qu'ils soient mis en lien avec les besoins réels de la commune de Sion. Dans ce sens, il est demandé d'examiner la possibilité de créer des outils de mise en valeur des travaux provenant des hautes écoles dans le tissu économique local.

L'arrivée de l'EPFL, de la Haute Ecole d'Ingénierie, de la Fondation The Ark, d'Alpole ainsi que la création de l'Energy Living Lab sur le Campus Energypolis ont indéniablement apporté une nouvelle dynamique à Sion. Les différents services de la Ville et les entreprises partenaires sont conscients de cette opportunité et se nourrissent de ces échanges tout au long de l'année, quasiment au quotidien. Les collaborations s'étendent également avec d'autres hautes écoles valaisannes, comme celles de Sierre ou de Brigue, en fonction des thématiques abordées. Ces collaborations prennent différentes formes: mandats, travaux de bachelor, collaborations sur des travaux de recherche, participation à des groupes de travail, mise à disposition d'infrastructures pour des démonstrateurs ou encore aides financières pour des projets et/ou des start up. Voici quelques exemples récents ou en cours.

- La HES-SO Valais-Wallis, par son institut Tourisme a accompagné La Ville et l'office du tourisme dans la définition des lignes directrices du tourisme séduinois. Des collaborations régulières sont en cours entre l'institut du tourisme et l'office du tourisme.
- La Ville de Sion a été la première commune valaisanne à collaborer avec la Team Accademy de la Haute Ecole de Gestion dans le cadre de l'action "bons-cadeaux" durant la pandémie Covid.
- Le Prof. Rolf Wilk (HEG) a développé un projet d'interprétation du paysage urbain pour Sion.
- Un projet de compilation de données économiques est en cours de définition avec le Prof. Lettry de la HEI.
- La Ville de Sion et Oiken participent au projet de concept énergétique Ronquoz 21 piloté par le Prof. Jessen Page de la HEI.

- Une enquête de satisfaction auprès des collaboratrices et collaborateurs de la Ville a été menée par la Haute école de Brigue.
- Différents travaux de bachelor ont été attribués par le passé. Un est en cours afin de monter le Business Plan de SpArk SA (en mains de la Ville de Sion et de la Fondation The Ark). Un autre est en préparation pour l'option RH de la filière économie de la HEG.

Notons également que des étudiants sont régulièrement engagés au sein de l'administration communale, soit comme étudiants en emploi en vue d'obtenir un bachelor, soit comme stagiaires pré-HES pendant une année. Via le programme d'impulsion à l'innovation et au développement économique, la Ville de Sion participe au développement de projets ou de start-up issus directement des écoles. Nous pouvons citer les aides accordées à Urbio, Emissium, ProSeed et Divea, toutes des start-ups issues de l'EPFL et de la HES, qui travaillent sur les thématiques de l'environnement. La Ville soutient également, par la mise à disposition de locaux en collaboration avec la Fondation The Ark, le projet VRT Racing. Celui-ci regroupe des étudiants de la HEI et de la filière économie au sein d'une équipe développant une voiture électrique en vue de participer aux épreuves de FormuLaOne Student.

Par la mise à disposition d'infrastructures, la Ville participe au développement de projets qui trouvent leur source dans les écoles. Citons DePoly SA qui vient d'être nommée start-up suisse de l'année et qui a débuté ses expérimentations chez ENEVI. Ou encore Aleph qui teste ses modules de purification de l'air à la step de Châteauneuf.

Enfin, les différents services de la Ville et les entreprises partenaires sont constamment au contact des institutions et des acteurs du Campus, au travers notamment :

- Du MobilityLab qui regroupe la Ville, le Canton, l'EPFL, la HES-SO Valais-Wallis et CarPostal.
- De l'Energy Living Lab.
- De la société Energypolis SA dont la Ville est coactionnaire aux côtés du Canton.
- De différents groupes de travail et comités d'engagements.

Fort de ces éléments, des discussions ont été menées, au niveau local avec la direction de la HES-SO Valais-Wallis et la direction opérationnelle de l'EPFL Valais Wallis en vue d'examiner quelles actions pourraient être entreprises ou améliorées. Des initiatives sont également en cours de mise en place sur le plan cantonal.

Au niveau local, les parties s'accordent sur le fait que les échanges avec la Ville sont nombreux, de qualité et surtout très fructueux. Tant au niveau des directions qu'au niveau opérationnel, les interactions sont fréquentes et dynamiques. Les équipes sont régulièrement en contact sur différents projets ce qui permet la réalisation et le développement de concepts concrets.

Cela étant, il semble qu'il puisse être souhaitable de développer des actions de mise en valeur, de sensibilisation et de communication des projets communs afin de valoriser et renforcer encore les liens entre les hautes écoles et la Ville, voire le tissu économique local. La mise en relation et la synchronisation des canaux de communication des deux parties aura ainsi un meilleur écho et permettra une plus grande valorisation des projets qui ont un impact positif sur Sion.

Dans ce sens, nous prévoyons :

- De sensibiliser les services de l'administration communale et de les inciter à recourir aux services des hautes écoles lorsque cela est utile, soit par des travaux de bachelor, des mandats ou des appels à projet. Cela est la tâche du service économie, innovation et tourisme.
- Du côté des écoles, informer les étudiants, les professeurs et les chercheurs des possibilités offertes par la Ville de Sion en termes de collaborations (travaux de bachelor, mandats). Cette information se fera par les canaux de communication des écoles.
- Lorsque cela est possible, la Ville de Sion participera à des activités destinées aux étudiants afin de les informer des possibilités de collaboration (soirées d'informations pour les nouveaux étudiants, nuit des carrières, etc.).

- Contact sera également pris avec l'association des étudiants, les chercheurs et les professeurs.

La communication et la mise en valeur des collaborations et des travaux méritent également d'être soutenues par la Ville de Sion. Nous allons donc intensifier la communication autour des projets réalisés en utilisant les canaux de communication de la Ville comme Sion 21, le site internet, l'application mobile, la newsletter économique ainsi que les réseaux sociaux.

Afin de favoriser l'interaction entre les écoles et l'économie locale, un prochain apéritif économique de la Ville de Sion sera organisé afin de montrer aux entrepreneurs sédunois, au travers d'exemples concrets, quelles sont les possibilités de collaboration avec les écoles afin de les rendre le plus accessibles possible.

Sur le plan cantonal, le département de l'économie et de la formation, sous la houlette du Chef de département et du Chef de service des hautes écoles a mis en place une plateforme d'échange entre les communes et les institutions de formation et de recherche du domaine tertiaire afin de partager des informations sur l'évolution du paysage valaisan, les volontés politiques, les grands projets d'infrastructures ainsi que la mise en valeur de projets et travaux. Les représentants du Canton, des communes concernées et les directeurs de tous les établissements et instituts valaisans\* se rencontrent au moins une fois par année. Il est notamment question :

- D'appels à projets interdisciplinaires qui peuvent être réalisés avec les communes.
- De créer un "cockpit de pilotage" regroupant un ensemble d'indicateurs utiles pour les communes (origine des personnes, nombre de collaborateurs résidant dans la commune, retombées fiscales, etc.)

Ce double niveau, cantonal et local, permet à la Ville de Sion d'une part, d'avoir une vue d'ensemble de toutes les initiatives prises dans le Canton. Et d'autre part, d'agir de manière fine directement avec les instituts et établissements situés dans le Valais central pour des projets concrets et à valeur ajoutée.

\*Représentants du Canton:

Chef de département, Chef et adjointe du service des hautes écoles

Représentants des communes de

Viège, Sierre, Sion, Martigny, Sembrancher, St-Maurice, Monthey, Brig et St-Maurice.

Représentants des établissements et instituts de :

la HES-SO, de la HEV-VS, d'UniDistance Suisse, de la Fondation ES Santé, de l'Idiap, d'Icare, du Crem, du CREPA, de La CRR, du CIRM, de l'UNIGE, de l'EPFL Valais Wallis, de l'HEMU.

Voilà, j'espère avoir répondu à ce postulat pour dire surtout que cela nous invite à communiquer encore plus sur ce qui est déjà fait et surtout de continuer à collaborer avec le plan cantonal également pour mieux profiter de ces instituts de recherche qui sont sis sur la commune de Sion. Je vous remercie de votre attention.

**Stalder Thierry, Conseiller général, PLR.** Je tiens à remercier le Conseil municipal pour cette réponse complète constructive au postulat PLR.

La mise en valeur des travaux des hautes écoles dans le tissu économique local est une opportunité précieuse pour notre commune. Les collaborations déjà en place et les actions proposées tant au niveau local que cantonal démontrent une vision proactive et concrète. Je me réjouis des efforts de communication et de mise en réseau annoncées qui renforceront ces synergies essentielles pour l'innovation et le développement économique de Sion. Merci à la Conseillère Marylène Volpi Fournier, au Chef de service Pierre-Yves Debons et à tout le service de l'économie pour cette réponse satisfaisante et le travail encore à réaliser.

## VIII- Bilan des Présidents de commission et des chefs.fes de groupe

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Nous passons au point 8 : Bilan des Présidents de commission et des Chefs de groupe. Monsieur le Président de la Commission de Gestion. Monsieur Charles-André Rey, vous avez la parole.

**Rey Charles-André, Conseiller général, Le Centre.** C'est vraiment avec un grand plaisir que je prends la parole ce soir. A l'initiative de Fabien, les Présidents de commission ont été invités à faire un retour sur leur commission pour la législature qui s'achève. Pour ma part, je ne vais pas m'attarder sur tous les chiffres qui ont été largement présentés par Christelle hier soir et qui sont également bien détaillés dans nos conclusions. Je souhaite en revanche, revenir sur certains éléments qui me paraissent importants d'être relevés.

En premier lieu, l'ampleur des investissements concédés par la Municipalité et ceci avec un recours quasi-systématique à l'emprunt. Pour ne donner que deux chiffres et ce sont les deux seuls que je donne ce soir, c'est un endettement net de 94 millions, une dette d'environ 2'400 francs par habitant qui sont attendus en 2029. Une entité publique est un peu comme un ménage, si les dépenses dépassent les revenus, le financement passe par un emprunt qui devra tôt ou tard être remboursé. Un autre aspect qui est aussi sous-estimé à mon sens, ce sont les charges pérennes qui sont générées par certains de ces investissements.

Ensuite, ce sont différents aspects de la fiscalité qui me paraissent importants d'évoquer. Au début de la législature précédente, de grosses incertitudes liées à la RFFA pesaient sur les finances communales. La Cogest écrivait dans son rapport sur les comptes 2019 *"La Cogest demeure cependant réservée sur l'évolution future des comptes de notre commune. Les effets de la RFFA associés à ceux probablement dévastateurs de la situation de ce printemps, risquent fort de péjorer les résultats des prochaines années"*. Dans le rapport sur les comptes 2023 nous écrivions *"Il est difficile, voire impossible de prévoir les résultats futurs de la Ville. Nous notons toutefois l'impact considérable et durable des effets de la RFFA"*.

La prochaine réforme cantonale sur l'imposition des personnes physiques pèsera aussi fortement sur les comptes de la Ville. La présentation faite hier soir par Christelle laisse entrevoir par contre de belles perspectives pour la commune quant aux rentrées fiscales futures, faut-il encore espérer que les chiffres annoncés par la planification soient proches de la réalité.

Les revenus énergétiques sont un véritable poumon pour les finances communales. Ils sont en revanche tributaires en outre de la situation du marché de l'électricité et des conditions météo, aspects que la Municipalité ne maîtrise pas du tout. Monter un budget en s'appuyant un peu moins sur ces revenus serait sans aucun doute plus raisonnable. Attention également à la perte de maîtrise du Conseil général concernant les budgets alloués aux associations de communes. Mais là, je vous invite peut-être à lire ou relire les conclusions de notre rapport.

L'offre culturelle, enfin s'étoffe de plus en plus en Ville de Sion. En parallèle, les montants que la commune consacre à la culture augmentent. Ouverture de la salle Noda, ouverture du Pôle musique et de sa future black box, développement de l'offre du Spot, autant de belles perspectives pour la culture mais autant de défis pour garder des investissements et des dépenses globales que la Ville peut se permettre. Investissements, fiscalité, énergie, culture et associations de communes, certains aspects qui doivent certainement être intégrés différemment dans les réflexions budgétaires.

Sur un plan peu plus personnel et plus humain, je dois quand même vous dire que j'ai eu beaucoup de plaisir à présider la Cogest version 21-24. Avec une ambiance de travail toujours sérieuse et beaucoup de décontraction et de spontanéité durant les débats, je pense pouvoir dire que chacun a pu s'exprimer à sa guise sans aucune censure, chacun amenant ses compétences et ses remarques pour faire avancer les débats.

Il est aussi vrai que chacun avait son petit dada. Je ne vous donnerai pas de nom mais enfin, par exemple, je dirai peut-être Sébastien et l'aéroport. Il nous l'a encore prouvé hier soir. Il ne nous a jamais déçu en débat à la Cogest ou Christophe et les questions énergétiques toujours au top ou encore Fernand avec le sport en Ville toujours très pertinent. Certains sujets que l'on pourrait trouver rébarbatifs ont suscité des réactions totalement inattendues. Je me souviens d'une question sur des réparations au crématorium de Platta où un fou rire a pris tout à coup toute la Cogest, plus personne n'arrivait à parler et il a été très difficile de ramener le calme dans cette joyeuse bande de commissaires. Je ne vais pas vous parler de tous les quinze membres de la Cogest mais je tiens à les remercier chacune et chacun pour leur engagement, leur franc parler, leur bonne humeur tout au long de cette législature. J'ai eu la chance d'être accompagné plus particulièrement par Christelle qui a excellé au poste de rapporteure, sans oublier Johanne la vice-Présidente et Pierre-Michel, le rapporteur suppléant, tous trois toujours présents pour les séances ainsi que pour le travail hors commission.

Je vous souhaite à toutes et tous de très belles fêtes de fin d'année. Pour ma part, je ne ferai pas partie du Conseil général en 2025. Pour ceux qui seront présents dans cette magnifique salle, je leur souhaite plein succès pour la législature à venir. Je vous remercie pour votre attention et belle fin de soirée.

**Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR.** Je profite de la tribune, c'est ma dernière. C'est avec un soupçon d'émotion que je prends la parole pour la dernière fois après douze ans de bons et loyaux services en tant que Conseiller général de notre magnifique Ville. Il m'est donné la chance de présenter un bilan de la Commission d'Environnement et d'Urbanisme pour ces quatre dernières années. J'espère que vous avez une heure devant vous. Non, soyez rassurés, je ne serai pas trop long, certain que vous attendez autant que moi la troisième mi-temps au Carnotzet de l'hôtel de ville. J'ai ainsi tenté de relever uniquement les éléments les plus importants, pour évidemment faire l'article de notre CEU la plus intéressante des commissions auprès des nouveaux Conseillers élus ou pour la postérité.

Je le dis d'emblée. Je n'ai pas la recette qui a permis à notre commission de travailler avec autant de sérénité et d'intérêt pour cette thématique ces quatre années durant. Mais il n'en fallait certainement pas moins pour faire ce travail en toute amitié. En effet, nous avons dû nous supporter à 88 reprises. Mis bout à bout, nous nous sommes côtoyés 176 heures durant, soit l'équivalent de plus de 4 semaines de travail. Aucun accident professionnel ni burnout à déclarer, des chiffres que jalouerait à coup sûr mon responsable QSE.

Siéger à la CEU c'est la chance d'étudier un large panel de projets. Sur ces quatre années, nous avons pu traiter dix messages liés à des modifications de PAZ/RCCZ, impactant l'aménagement de notre territoire, notamment pour le nouveau collège au cours Roger Bonvin, les antennes 5G, l'ancienne voirie, Bellini, la liaison câblée Mayens de l'ours, l'hôtel des Vignes, Platta d'en haut-secteur ouest, Platta d'en haut secteur est, Turin est, Uvrier ouest, tous les quartiers de la Ville.

Ce sont aussi quatre règlements, d'une part, sur les mesures d'encouragement liées à l'énergie, le tarif de l'eau, la protection des arbres, l'affichage public, l'aboutissement de ce dernier étant malheureusement reporté pour une prochaine législature.

Ce sont aussi trois messages sur des crédits d'engagement concernant le Centre horticole, la passerelle de l'hôpital, le réaménagement de la place de la Planta, tous trois réalisés ou en voie de le devenir. Et enfin, un message sur le projet de fusion dont l'issue reste toujours à discuter. Nous n'avons pas chômé, cela nous a plu.

Siéger à la CEU, c'est aussi la chance de visiter des projets phares de notre Ville et pour certains des projets que nos prédécesseurs avaient étudiés et acceptés. Nous avons ainsi pu visiter le chantier de passage sous le Rhône du chauffage à distance, un moment fort où nous avons pu nous promener entre les deux rives-du-Rhône, à pied, au sec, quelques mètres sous le lit du Rhône. Nous avons aussi visité l'UTO, la nouvelle centrale de chauffage à distance de l'UTO, la nouvelle école de Champsec quelques mois avant son ouverture, la step de Chandoline. Nous avons eu la chance aussi de vivre une promenade commentée par notre Chef de service de l'urbanisme Vincent Kempf, pour nous présenter in situ les projets d'aménagement liés à Rhône 3, Ronquoz 21 avec enfin une visite du bâtiment de

l'Archipel. Enfin nous avons eu le privilège de découvrir les coulisses de Noda en avant-première avec nos guides du jour Giada et Jean-Pierre.

Siéger à la CEU, c'est aussi étudier les budgets et les comptes toute une journée durant et profiter de partager un repas ensemble à midi pour prolonger les débats ou dire tout fort ce que nous pensions tout bas.

Enfin, la CEU, cela ne fonctionnerait pas uniquement grâce à son Président ou sa vice-Présidente, cela ne fonctionnerait pas du tout sans sa brillante rapporteure. Merci mille fois Mireille, cela ne peut pas fonctionner sans l'ensemble de ses membres. Cette commission n'aurait certainement pas pu aussi bien fonctionner sans l'esprit constructif qui l'animait. Je me permets dès lors de remercier chaleureusement les membres qui ont constitué la CEU durant ces quatre années : Marlyse, Sophie, Stéphane, Mireille, Georges, François, Florian, Christian, Thierry, Annie, Stéphanie, Grégoire, Michaël, Lionel, Jean-Philippe, Bastian, Janique, j'espère n'avoir oublié personne, pour m'avoir supporté durant ces quatre ans de même que tous les suppléants qui ont bien voulu remplacer leurs collègues au pied levé. Vous allez évidemment tous me manquer. Merci pour votre attention, vive la Ville de Sion mais surtout et avant tout vive la CEU et bonne fête à tout le monde.

**Mirailles Christian, Conseiller général, Les Verts.** Pour des raisons évidentes de taille. Je ferai un peu plus court. C'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui pour dresser le bilan de cette législature 2021-2024, au sein de la Commission Sociale et Culturelle. Ces quatre années ont été marquées par des réalisations importantes, de belles nouveautés et un profond engagement de tous les acteurs concernés. Commençons par le domaine culturel où les actions ont été nombreuses et significatives.

La mise en place d'une nouvelle politique culturelle, fruit d'un travail de longue haleine du dicastère éducation et culture, constitue une étape marquante pour notre commune. Cette refonte profonde témoigne d'une vision à long terme pour valoriser notre patrimoine et soutenir la création artistique. Parmi les réalisations concrètes, je tiens à souligner la création du théâtre le Spot qui a remplacé le théâtre de Valère. Cette nouvelle infrastructure répond aux besoins actuels des acteurs culturels et offre un espace moderne, parfois un peu fou pour l'expression artistique. Le développement de la Ferme-Asile, qui atteint aujourd'hui un niveau d'excellence remarquable. L'extension de ses activités à la galerie de la Grenette, désormais gérée par la Ferme, représente une opportunité unique d'élargir son rayonnement.

Bien entendu, l'ouverture du Pôle musique, l'achèvement de la salle de congrès/concert Noda, un lieu qui promet de devenir un incontournable pour les événements culturels et professionnels à Sion. Enfin, le bon niveau de subventions allouées aux différents acteurs culturels a permis de maintenir un écosystème créatif et dynamique. Cette législature a sans conteste été riche en nouveautés et en changements pour la culture sédunoise.

En matière sociale, les réalisations ne manquent pas non plus. L'attention portée à nos concitoyens s'est traduite par des mesures concrètes et bénéfiques. La création de nombreuses places en crèche répondant à un besoin croissant des familles sédunoises, une politique de proximité très active dans les quartiers permettant de renforcer les liens sociaux et d'améliorer la qualité de vie au quotidien. Le service des affaires sociales qui a développé de nombreuses activités dans le cadre de la politique des aînés, témoignant d'un engagement fort envers nos seniors. Enfin après une période difficile, le contrôle des habitants retrouve progressivement son rôle de lien essentiel entre l'administration et les habitants de notre commune. C'est une évolution positive que nous saluons avec satisfaction.

Pour conclure, je souhaiterais partager une réflexion : la Commission Sociale et Culturelle est parfois jugée comme moins prestigieuse, moins intéressante que d'autres commissions, telles que la Cogest ou la CEU. Je trouve cela regrettable car le champ d'action de la CSC est vaste et ses impacts sur la vie quotidienne de nos citoyens sont immenses. Je lance donc un appel à toutes les Conseillères et tous les Conseillers généraux mais surtout aux Chefs de groupe pour qu'ils accordent à cette commission l'attention qu'elle mérite. Il est essentiel d'y désigner des membres motivés, engagés et

disponibles et de veiller à ce que les absents soient remplacés. Un travail sérieux et régulier au sein de la CSC peut jouer un rôle déterminant dans la vie de notre commune

Je ne peux terminer sans remercier chaleureusement les différents services municipaux et les Conseillers municipaux avec qui nous avons collaboré ces quatre dernières années, Monsieur le Président de la Ville, pour nos rencontres constructives et sans tabou lors de l'examen des comptes et des budgets, Monsieur Dondainaz pour sa disponibilité et ses explications précieuses dans ces mêmes discussions, Madame Stéphanie Perruchoud, la rapportrice et Monsieur Martin Reist le vice-Président. Enfin, un immense merci aux membres de la CSC passés et présents qui se sont succédé durant ces quatre, voire huit dernières années. J'ai beaucoup apprécié votre engagement et votre participation. Mesdames et Messieurs, le bilan de cette législature témoigne de la richesse et de l'importance de nos missions. Nous avons ainsi contribué à rendre Sion encore plus accueillante, plus dynamique et plus solidaire. Je vous remercie et vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Nous allons passer au bilan des Chefs de groupe. Messieurs, vous ne verrez pas d'inconvénient à ce que je demande à Madame la Cheffe de groupe d'ouvrir les feux. Madame Bérénice Georges pour le groupe PS.

**Georges Bérénice, Conseillère générale, PS.** Le 2 février 2021 commençait dans cette même salle, un masque sur le nez et bien éloignés les uns des autres, la législature 2021-2024 du Conseil général. Une comédie romantique qui finit en cacahuète, un trait de génie, un règlement du Conseil général modifié, plein de modification du PAZ, quatre budgets forts prudents et 23 plénums plus tard, nous nous réunissons ce soir, souriants et bien plus proches les uns des autres pour clore la législature.

Il est donc temps de tirer un bref bilan de ces quatre années sans pour autant revenir sur les éléments déjà abordés par mes collègues.

Le groupe PS durant cette législature, ce sont :

- 8 sièges mais 15 camarades pour les occuper (on l'avait presque oublié);
- 22 amendements au budget dont 3 acceptés; d'où légère frustration mentionnée hier soir
- 5 postulats déposés dont 1 accepté. Disons 6 pour deux approbations si on considère le postulat pour le logement abordable auquel nous avons contribué.

Ce sont quelques victoires, en particulier le soutien à notre postulat de budget participatif, et de nombreuses contrariétés mais surtout énormément de plaisir à avoir œuvré en corrélation avec nos valeurs et pour le bien de toutes et tous les Sédunoises et Sédunois.

Sans revenir sur les éléments d'ores et déjà mis en évidence hier, le groupe PS encourage les futurs membres de cette assemblée à défendre leurs compétences, à exploiter la chance qui leur est donnée de pouvoir questionner le choix de l'exécutif, de ne pas être d'accord, de vouloir aller plus loin ou au contraire, de considérer que c'est assez, de mettre de nouvelles priorités à l'agenda et de se faire accompagner pour consacrer son énergie au fond plus qu'à la forme, la population sédunoise compte sur vous.

A l'heure de prendre une dernière fois la parole depuis ce côté de la salle et croyez le bien, cela va me manquer, je souhaite remercier la totalité des camarades qui m'ont accompagnée dans cette législature, dans les longues soirées de groupe, les apéros à la Grenette, les actions militantes, les refus à répétition dans cette salle et les GIF envoyés pour sauver le moral des troupes. Merci au bureau restreint et à mes collègues Chefs de groupe actuels ou passés pour le travail constructif et respectueux et les différents événements sédunois découverts ensemble. Merci à Ruth pour le maintien de mon taux de glycémie, plénum après plénum. Merci à vous toutes et tous pour votre engagement dans la bonne humeur et dans le respect et pour les amitiés créées dans cette salle, dans une halle de curling ou sur les terrasses du Grand-Pont. Et c'est à ces amitiés que je souhaite que notre trinquions tout à l'heure.

**Chevrier Raphaël, Conseiller général, PLR.** Sion est une Ville saine, dynamique et bien administrée où les citoyens sont heureux. Ce constat est sans appel. Les médias nous le rappellent souvent. Le groupe PLR est, lui aussi satisfait de ce constat. Il a, au cours de cette législature et des précédentes, apporté et soutenu nombre de projets permettant de donner le meilleur à ses habitants. Car oui, notre Ville se métamorphose avec des changements opérés. Rassurez-vous, je ne vais pas faire des rétrospectives détaillées ni même faire de discours partisan, non. A la place, je voudrais simplement tous vous remercier. Vous remercier, car malgré nos points de vue différents et qui représentent si bien l'ensemble de notre population, je suis persuadé que notre diversité d'opinions est une richesse qui nous permet de prendre des décisions équilibrées et réfléchies. La collaboration entre les membres et les groupes du Conseil général est exemplaire, même si parfois certains sujets peuvent avoir fourni quelques échauffements.

Nous travaillons tous ensemble dans un esprit de respect et de coopération. Grâce à cette saine dynamique, nous avons pu mener à bien de nombreux projets et initiatives pour le bien-être de notre Ville et de ses habitants. Mon souhait est que nous puissions continuer ainsi dans les prochaines législatures.

Merci aussi au Conseil municipal qui, j'en suis certain, peut reprendre mon message pour eux. Merci à tous les services de la Ville et à toutes les personnes qui, de près ou de loin, font leur possible pour servir avec dynamisme la population. J'ai aussi une pensée ce soir pour nos collègues sortants. Merci à vous tous pour votre implication au long de ces précédentes législatures. J'en ai fini avec mes mercis.

Et en cette période de fêtes, quoi de mieux que de vous rappeler qu'ensemble, on peut faire beaucoup de choses. Je profite pour vous souhaiter ce soir encore, chères et chers collègues, de belles fêtes, entourés de vos proches et vous transmet d'ores et déjà mes meilleurs vœux pour la nouvelle année. Merci.

**Siggen Patrick, Conseiller général, Le Centre.** Je vais débiter par un petit retour perso, le rôle de Chef de groupe est très prenant, nécessite de grandes disponibilités, une bonne ouverture d'esprit et une bonne dose d'écoute, mais c'est aussi et surtout un job passionnant. J'ai passé quatre magnifiques années au sein de ce plénum, quatre ans qui m'ont permis de faire de très belles rencontres, de débattre sur une myriade de sujets et surtout de bien mieux connaître notre Municipalité et son fonctionnement. J'en profite pour tous vous remercier, chers collègues pour le bon fonctionnement de ce plénum. L'ambiance générale était bonne à très bonne et les avis divergents respectés. Je remercie aussi tout particulièrement les membres du bureau au sein duquel tout s'est aussi très bien déroulé malgré les rares petits combats qui ne nous ont aucunement empêché de boire un verre ou plus en fin de séance.

Merci aussi à la Municipalité, à son Président et toute son équipe municipale pour leur disponibilité tout au long de la législature mais surtout pour la bonne et saine tenue de notre Municipalité. Pour l'anecdote, après une année de législature, je me suis tout de même posé la question de savoir pourquoi le thème phare du plénum était les arbres. Il me semblait que nous ne parlions que de cela, alors qu'il y avait pourtant plein d'autres sujets d'intérêt, heureusement que cela s'est quelque peu amélioré par la suite. De façon globale, j'estime que nous avons fait plusieurs avancées durant cette législature, comme notamment la promotion des énergies renouvelables ou une meilleure prise en compte de nos aînés et de nos jeunes. Le Centre a soumis quatorze objets dont seulement deux ont été refusés. Eh oui ! Désolé le PS. Il s'agissait pour ces deux sujets du postulat "transports à Uvrier" et de la résolution du grand Sion, si vous vous souvenez. Je note aussi quelques belles réussites :

- le report de la taxe sur l'eau potable qui nous tenait particulièrement à coeur,
- l'ajout d'un budget spécifique pour favoriser la transition vers les PAC,
- la réouverture toute prochaine du guichet du contrôle des habitants. Merci la Municipalité,
- le co-postulat avec Les Verts pour la révision de la directive sur les PAC.

Un regret peut-être est de ne pas avoir réussi à trouver une solution pour la mobilité à Uvrier. Autre souci que je relève l'impression que la Municipalité ne nous écoute pas toujours ou seulement après moult et moult interventions. J'en veux pour preuve la question du guichet du contrôle des habitants qui

ouvrira enfin en janvier, après de nombreuses interventions hors et en plénum ou le cas de la directive d'installation des PAC qui contrevient à la promotion de la transition énergétique fortement promue par notre Conseil. Je rappelle que le dernier postulat sur la question a recueilli l'unanimité du plénum avec 53 voix sur 53. Alors, s'il vous plaît, la Municipalité, révisez cette directive et écoutez enfin ce plénum qui, je le précise est la représentation des citoyens de notre Municipalité.

Concernant la notion de caisse d'enregistrement dont on parle de temps en temps, je crois hier soir encore une fois, je suis partiellement d'accord dans le sens que les dix-neuf messages soumis par la Municipalité ont tous été acceptés. Un seul a été réellement débattu au sein de ce plénum. Il s'agissait de celui en lien avec la fusion qui a finalement tout de même été accepté, mais une fois n'est pas coutume, avec seulement 30 voix pour, contre 24 contre. Peut-être que le Conseil devra être plus critique à l'avenir ou peut-être simplement que la majorité des messages de la Municipalité sont tout simplement bien préparés.

En conclusion, je vous exprime ma grande satisfaction d'avoir pu participer activement avec mon groupe à la présente législature et vous remercie tous pour le travail minutieux réalisé durant ces quatre années. Un grand merci aussi à mon groupe avec qui nous avons travaillé d'arrache-pied avec beaucoup d'efficacité et réussi à fonctionner en plénum comme un seul homme ou femme. Merci pour votre écoute et bon vent à tous ceux qui nous quittent et à l'année prochaine pour les autres, belles fêtes de Noël et de fin d'année à vous tous et à vos familles.

**Boand Vincent, Conseiller général, UDC.** Le groupe UDC a fait entendre très clairement ses positions durant la législature que ce soit sur les messages de la Municipalité, les objets parlementaires ou le fonctionnement du Conseil général. Il nous apparaît inutile de vous le rappeler, nos désaccords comme nos assentiments. Notre groupe se réjouit de la prochaine législature et de la progression de nos convictions auprès de la population sêduoise.

Nous adressons nos remerciements à tous les employés de la Ville pour leur travail et leur attachement au service de la population. Nous souhaitons à l'ensemble des personnes impliquées dans la vie et la gestion de la commune de Sion, une bonne soirée et bonnes fêtes.

**Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts.** Avant tout, il convient de relever la qualité du travail effectué par le bureau restreint. La collaboration harmonieuse entre les trois membres qui le composent a influencé de manière vraiment positive le déroulement des différents plénums et celui du bureau élargi. Leur souci constant de simplifier les procédures et les types d'interventions ont permis d'éviter la mobilisation du Conseil général jusqu'à des heures indues comme ce fut le cas régulièrement par le passé. A remarquer également que confier la vice-présidence à une personne issue d'un parti minoritaire n'a rien perturbé le bon fonctionnement de ce bureau encore moins le déroulement de nos séances, de bonne augure pour l'avenir de la motion verte proposant une alternance des partis dans l'ensemble des fonctions rattachées au bureau restreint.

Les Verts remercient les Conseillers communaux qui ont tenu compte de la résolution pourtant refusée par ce Conseil demandant que les réponses apportées aux questions orales et écrites soient mieux argumentées et exhaustives. Ils remercient également notre Président pour la sérénité avec lequel il a reçu les protestations, les contestations, voire les récriminations émises par notre groupe durant cette législature et la réception qu'il a réservé à certains de nos projets qui ont resurgi miraculeusement dans le cadre du Conseil municipal.

Par contre, Les Verts déplorent l'interdiction faite aux Conseillers généraux de contacter les Chefs de service. Cette décision a péjoré régulièrement le travail du législatif et considérablement gêné certaines de ses initiatives et la défense de plusieurs amendements. C'est une décision inacceptable, sachant que n'importe quel citoyen est autorisé à prendre langue avec les responsables communaux. Il est à espérer que le futur bureau du Conseil général mettra fin à ce type d'interdiction. La qualité d'écoute et de respect qui ont prévalu durant les différents plénums mérite également d'être mis en exergue. Le nombre de motions et de postulats déposés durant cette législature soulignent le dynamisme dont ont fait preuve la plupart des groupes politiques, un bon signe pour la santé de la démocratie. Petit bémol cependant, le soutien mitigé dont ont bénéficié certains de ces outils lorsqu'ils émanaient de la minorité

de gauche, Verts et Socialistes y compris. On peut regretter, par exemple, le refus du congé paternité. Ce Conseil hésite encore trop à s'attribuer la totalité de ses prérogatives au niveau du ménage communal.

La séparation des pouvoirs demeure parfois un vœu pieux. Une évolution à ce niveau est à souhaiter pour la législature à venir, et j'ai mis en rouge la suite de mon texte. Plusieurs incidents durant les plénums en rapport avec le règlement du Conseil général ainsi que des divergences entre le législatif et l'exécutif concernant, entre autres, la directive sur les amendements, montrent à quel point il est urgent de mettre sur pied une commission ad hoc, chargée de relire et modifier un certain nombre d'aspects légaux. Une commission en lien avec la refonte du règlement du Conseil général avait été proposée mais refusée à la majorité lors d'une précédente législature. Au-delà de la mise sur pied d'une commission, il conviendrait d'accélérer le choix d'un juriste externe, à même de conseiller le bureau dans le cadre de certaines procédures. Pour l'instant, rien n'a véritablement abouti à ce niveau.

La volonté des électeurs d'affaiblir la représentation écologique et, par capillarité, la gauche dans son ensemble va compliquer la défense future des valeurs environnementales et sociales. Pourtant, si l'on écoute les responsables des partis de droite, souvent adoués par des analyses politiques, l'origine de cet affaiblissement réside dans le fait que tous les partis prennent en compte dans leur programme, la protection de l'environnement. On ne peut que s'en réjouir. Fini donc le green washing et pour demeurer sur un plan strictement sédunois, fini le refus par ce Conseil d'une partie non négligeable des postulats, motions ou amendement verts ou socialistes. Le groupe des Verts, qui siègera lors de la prochaine législature, a pris acte de ce nouvel emballement pour l'écologie. Il se réjouit de constater qu'il ne sera plus seul avec le parti socialiste à défendre les dossiers suivants :

- le renforcement de la végétalisation,
- une véritable augmentation de la cadence des lignes de bus,
- la construction de pistes cyclables, notamment celle qui devrait relier le sud au nord de notre cité,
- l'aménagement de manière ludique des cours de récréation et leur arborisation,
- la mise en place d'une véritable politique du logement,
- l'augmentation des subsides propres à générer des économies d'énergie,
- la vision d'un aéroport qui ne grève pas le budget communal, qui diminue drastiquement la pollution sonore et environnementale, ce même en l'absence de Sébastien et la pugnacité dont il a fait preuve constamment sur ce sujet.

Les projets et les labels divers dont s'est dotée notre commune abondent dans ce sens, reste maintenant à les mettre en place le plus rapidement possible.

Pour conclure, je vous souhaite à toutes et à tous de joyeuses fêtes de fin d'année et pour parodier Hugues Aufray comme je ne pourrais pas le faire durant le vin chaud. Je terminerai en disant à tous ceux qui restent tchin, tchin, tchin, à tous ceux qui partent tchin, tchin, tchin. Maintenant, vous allez répéter encore ce refrain. Non, je plaisante !

## IX- Informations de la Municipalité

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Nous arrivons au point 9 : Informations de la Municipalité Monsieur le Président, vous avez la parole.

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** A mon tour de vous saluer, vous remercier aussi pour le soutien à la résolution. J'ai bien pris en compte la déclaration de notre nouveau juge de commune mais on est en dialogue aujourd'hui avec La Poste et c'est important, au-delà des aspects juridiques, d'avoir un vrai soutien politique pour pouvoir défendre le bureau de poste du Nord.

Je voulais dire quand même à Jean-Paul Mabillard qui a été un partenaire des plus loyaux que l'on n'a jamais interdit d'avoir des contacts avec la Ville. On vous a simplement demandé de passer par

l'intermédiaire des Conseillères et Conseillers municipaux. Je dois vous dire que quand certaines ou certains ont appelé des collaboratrices et des collaborateurs dans les services, imaginez l'inconfort de certaines personnes qui doivent répondre à certaines de vos questions. C'est simplement ça. Je crois que le dialogue est là. Vous avez la chance d'avoir des Conseillères et Conseillers municipaux que vous connaissez, qui sont des politiques, qui sont à votre écoute et je le rappelle : vous ne faites pas suffisamment appel à ces compétences, à ce dialogue.

En ce qui concerne les quelques informations que je souhaitais partager, vous dire que l'on essaie de veiller à **développer la qualité de nos espaces urbains**. On a eu la chance d'avoir une présentation, au sein du Conseil municipal que l'on a partagée avec les habitants de la route du Rawyl, des nouveaux aménagements. Vous le savez, ce sont des projets qui sont dans le cadre des différentes générations d'agglomération PA3, PA5. Je pense que l'on a, enfin, véritablement un aménagement routier qui tient compte des nouveaux régimes de vitesse de cette route. Vous avez peut-être vu que dans le cadre de la poursuite de la valorisation de la place du Midi, de cet espace du Midi, la place des Cèdres a été mise à l'enquête. Il y a la volonté de continuer à doter notre espace public d'aménagement de qualité, d'apaiser le trafic, de mettre certaines places de parc en sous-sol, donc nous travaillons et nous continuons véritablement à donner du sens et de la qualité à notre cœur de Ville.

Concernant **les projets d'agglomération de 5ème génération**, les différents exécutifs ont jusqu'à la fin de l'année, donc on est vraiment dans les derniers jours, pour valider ces projets. Ce sont 189 millions à l'échelle de l'agglomération du Valais central. Je vous rappelle que quasiment un emploi sur deux, un habitant sur trois sont dans ce périmètre, périmètre qui a été aussi revu avec aujourd'hui les communes de Nendaz, Crans Montana, Mont-Noble qui font partie de ce périmètre. Ce n'est plus uniquement les communes de plaine. Il y a 43 millions qui sont en jeu pour le Canton et la Ville de Sion a 45 millions de projets qui ont été introduits dans ce projet de 5ème génération. C'est environ 30 à 40% de cofinancement de la Confédération plus ceux du Canton mais cela signifie qu'effectivement il faudra aussi mettre dans notre planification financière la réalisation des différentes mesures. Nous espérons une réponse pour 2026.

Un gros travail est effectué de la part du Conseil municipal pour mettre un premier terme, je dirai, à la **révision du PAZ/RCCZ**. Vous savez que dans ce même hémicycle, les députés ont prolongé jusqu'en 2029 la possibilité de présenter ces nouveaux outils d'aménagement et de révision de nos règlements de construction mais la Ville de Sion va déposer dans les prochains jours un avis de principe auprès du Canton et puis nous aurons l'occasion de revenir vers vous pour valider ce gros travail. Je remercie vraiment la commission ad hoc et les services qui ont travaillé sur ces différents aspects.

**En termes de personnel**, la commission qui était chargée de faire ou de proposer l'engagement du nouvel architecte de Ville va pouvoir faire une proposition au Conseil municipal ce jeudi et puis j'espère que l'on pourra vous annoncer son nom dans les prochaines semaines.

Quelques messages qui vont venir vers vous :

- Deuxième saison pour le règlement sur l'affichage et la publicité. Je crois que l'on a maintenant le retour du Canton. On va valider la version et la mouture définitive.
- Règlement sur les cimetières avec aussi de nouvelles tarifications.
- La vente des deux bâtiments de la rue de Lausanne 23 et de l'espace des Remparts. Formellement, cela dépasse les compétences du Conseil municipal, donc on a besoin de votre accord pour cette vente. La même démarche est faite en parallèle auprès des députés du Grand Conseil.

**Dans le domaine social**, on assiste toujours à une baisse de l'aide sociale, selon le monitoring mois par mois envoyé par la Cheffe de service, Madame Roduit Arlettaz. On constate une baisse d'environ 5% quand on fait une comparaison d'année en année. La tendance est là mais cela ne veut pas dire que la détresse ne soit pas présente dans les différentes strates de la population. Elle est peut-être un petit peu moins visible ou elle s'affiche de manière un petit peu moins nette. On monitore aussi les taux de chômage. C'est une petite nouveauté. En 2017, nous avions à peu près 5% de taux de chômage à Sion. Actuellement en 2024, on est à 2,7%, c'est légèrement supérieur à la moyenne cantonale de 2%. Dans le domaine social pour la première fois, on a aussi récompensé les apprentis méritants de la Ville.

C'était une très belle soirée. On a récompensé cinq jeunes apprentis. On avait invité aussi leurs maîtres d'apprentissage. C'était effectivement une soirée qui souligne la vivacité et la force de notre formation sédunoise, l'engagement des entreprises et aussi la volonté de la Ville de les accompagner pour vivre et travailler en Valais et surtout de nous amener des forces nouvelles et jeunes.

**Trois projets pour l'alimentation durable :**

- Le parcours pédagogique de l'association les mains vertes,
- Une initiative pour lutter contre le gaspillage alimentaire
- Des récoltes de denrées alimentaires, notamment pour l'Hôtel-Dieu.

Les travaux ont commencé pour **Ronquoz 21** avec la nouvelle sous-station électrique. Ce projet qui avait été gagné par le bureau Memento permet de pouvoir commencer une pièce urbaine avec une sous-station. Je rappelle qu'il y aura un nouveau bâtiment administratif, un parking, un bâtiment de logements dans ce périmètre.

**L'Euro 2025** : vous avez vu les tirages. C'est une grande chance vraiment. Je pense que l'on va vivre une très belle fête les 3, 6 et 11 juillet prochain avec ces trois matchs, des derbys, on va dire un petit peu plus nordiques, qui passionnent dans le domaine du foot féminin et puis autrement de très beaux matchs ici à Sion pour vivre et occuper les 9'000 places qui sont à disposition pour chacun de ces matchs.

Concernant **le cycle d'orientation**, le Conseil municipal, avec les communes voisines (Saint-Léonard, Mont, noble, Grimisuat, Arbaz), dans le cadre de l'association des cycles d'orientation, a pris une décision de principe. Vous savez que l'on a un bâtiment qui est le cycle des Collines qui n'est pas de la plus grande jeunesse et qui nécessite une intervention assez lourde de rénovation. On a pris contact avec le Canton qui pense que ce bâtiment est difficile à rénover en tout cas il ne pourrait pas nous accorder le subventionnement nécessaire. Donc toutes les communes membres de cette association ont fait valider par leur exécutif la réflexion pour un nouveau cycle d'orientation qui serait situé à l'est de la Ville. Aujourd'hui, on est en train d'identifier certaines parcelles. On va lancer vraisemblablement au début de l'année 2025 toute une procédure. On ne veut pas perdre de temps, mais bien identifier quels sont les besoins. Cela permettra de pouvoir satisfaire aussi les autres communes et bien sûr une Ville qui se développe à l'est, vers Uvrier, Bramois et d'autres quartiers. Donc là on pourrait rééquilibrer ces différents éléments avec la construction d'un nouveau cycle d'orientation. C'est un gros projet, mais les communes partenaires nous ont donné leur accord pour travailler sur ce projet.

Il y a la volonté de la Ville de pouvoir travailler sur **la trame verte**. Vous savez qu'aujourd'hui dans les différents dicastères et services, on travaille les espaces verts, que ce soit au cimetière, que soit au sport, que ce soit à la voirie, que ce soit à l'urbanisme, à la mobilité. Le Conseil municipal a donné un mandat pour essayer de réfléchir comment exploiter un petit peu mieux les synergies, la transversalité dans la gestion des espaces verts que ce soit avec des échanges de bonnes pratiques, des échanges de matériel ou des synergies à exploiter en termes de formation. On vous tiendra au courant de ces éléments.

Je tiens à relever l'anniversaire d'un centenaire, **Monsieur Albert Molk**. Je ne sais pas si ce nom dit quelque chose à certains d'entre vous. C'était un directeur de l'office du tourisme pendant longtemps. Il a été même délégué de la candidature de Sion en 1976. Je crois qu'il n'a jamais manqué une assemblée générale de l'office du tourisme. Il est encore vert comme un chaîne. Il a trouvé qu'à 11 heures, l'apéritif, c'était presque un peu tard.

**Le guichet citoyen** a été évoqué. Ce n'est pas que la réouverture du contrôle des habitants, selon votre demande mais un vrai guichet citoyen. Vous savez qu'en septembre 2026, nous allons pouvoir rejoindre les locaux de l'ancien Hôpital, mais on va, à la rue de Lausanne 23, dans les locaux qui sont laissés aujourd'hui à disposition par le départ de la police, tester un premier guichet citoyen qui va pouvoir répondre en fait aux attentes des citoyennes et citoyens. Cela va permettre de délivrer quelques prestations du contrôle des habitants simples et aussi répondre aux gens qui se posent des questions. On a cette nécessité de pouvoir renseigner et puis cela nous permettra de pouvoir jauger, je dirai, la

qualité et la quantité des informations que nous aurons à délivrer dans le cadre de la future confédération du bâtiment administratif de l'ancien Hôpital. Il y aura ces deux dimensions : le contrôle des habitants mais aussi un vrai guichet citoyen.

Nous avons les premiers chiffres qui seront partagés dans les statistiques de la Ville, concernant **les transports**. On constate que lorsque l'on augmente l'offre, on a un juste retour sur la demande. Entre 2022 et 2023, on a 22% de fréquentation supplémentaire toutes lignes confondues, de nos bus sédunois. Donc on voit que c'est le rôle du politique de mettre l'offre à disposition mais les citoyennes et citoyens répondent à cette offre.

Il y a eu il y a quelques jours, l'inauguration de la tranchée, le fameux **stand de tir couvert**. Ce sont dix stands de tir qui vont permettre d'enlever 75% des tirs de Pra Bardy à Aproz, stands de tir à disposition essentiellement de la police cantonale et de l'armée mais qui, pour la Ville de Sion, pour le village d'Aproz, est une véritable bénédiction Voilà, Madame la Présidente, chers collègues, ce que je pouvais partager comme informations avec vous en l'état ce soir.

## X- Divers

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Nous passons au dernier point de la soirée : les divers. Nous avons reçu quinze questions écrites dont une qui a été retirée ce matin, donc quatorze. Nous allons commencer par la première de Monsieur le Conseiller Thierry Stalder : Les écrans.

*La problématique de l'addiction des jeunes aux écrans est une préoccupation croissante, tant au niveau de la santé mentale que physique des jeunes. Lors de rencontres citoyennes organisées par le PLR durant la campagne, cette préoccupation nous a été transmise par les habitants.*

*Notre groupe souhaiterait savoir quelles actions spécifiques ont été menées par la Ville de Sion pour lutter contre l'addiction des jeunes aux écrans, tant au niveau des écoles que de l'éducation en général.*

*De plus, est-il envisagé de renforcer ces actions ou d'en proposer de nouvelles pour mieux répondre à cette problématique ?*

*Enfin, quelles actions sont ou pourraient être mises en place pour sensibiliser et donner les armes aux parents pour gérer l'utilisation des écrans par leurs enfants ?*

**Gattlen Sébastien, Conseiller municipal, Le Centre.** Les directions des écoles des classes de 1H à 8H ainsi que celles du CO sont tout à fait conscientes des diverses problématiques concernant l'addiction des jeunes aux écrans. Sont listées ci-dessous les nombreuses actions et informations qui ont été et qui seront encore mises en place pour aider les parents à gérer les appareils de leurs enfants, et ce hors temps scolaire. En ce qui concerne l'utilisation des divers appareils durant le temps scolaire, nous ne connaissons en effet que très peu de problèmes, des règles précises ayant été mises en place.

Voici ce que la direction des 1H à 8H met en place concernant la prévention des problématiques liées à l'utilisation des écrans :

- *Médiation scolaire : l'équipe de médiation scolaire intervient pour les problématiques relationnelles, qui démarrent ou se poursuivent parfois à travers les écrans sur les réseaux sociaux.*
- *L'éducation numérique pour les élèves et leurs parents : porté par la médiation scolaire et destiné aux élèves et aux parents des classes de 4H et 7H, ce projet répond à des questions en lien avec l'utilisation problématique des écrans. Les parents et les enfants doivent répondre à des questions grâce à du matériel de prévention. Cela nous permet de sensibiliser un grand nombre de personnes chaque année.*

- *Conférence sur l'utilisation des écrans et jeux vidéo à la maison : organisée par la médiation scolaire, la première conférence a eu lieu en 2023 et elle est remise en place toutes les années scolaires à venir. Il est cependant à constater que très peu de parents participent à ce genre de conférences et que les personnes présentes sont souvent déjà très au courant des dangers qu'encourent leurs enfants.*
- *Programme du Respect des Gens et des Choses : porté par le Centre RLC et destiné spécifiquement aux élèves de 8H, ce projet vise à sensibiliser les jeunes sur le respect des gens et des choses. Le harcèlement et l'utilisation des réseaux sociaux y ont une place importante.*
- *Agenda scolaire et règlement : les appareils électroniques doivent être éteints et rangés de manière invisible durant le temps scolaire et des informations de prévention sont transmises dans l'agenda concernant le temps passé devant les écrans (7 pages d'informations et de conseils), informations encore traitées lors des réunions des parents en début d'année scolaire.*
- *Education numérique : le plan d'études lié à l'éducation numérique est entré en vigueur cette année pour les classes du cycle 2 (5H à 8H). Il est composé de trois axes : Médias, Science informatique et Usages. En naviguant à travers ces différentes avenues, les élèves seront sensibilisés à une utilisation rationnelle des outils numériques ainsi qu'aux dangers qui y sont liés.*

*Au niveau du Cycle d'orientation, voici les mesures mises en place pour sensibiliser les élèves aux risques liés à l'addiction aux écrans*

- *Règlement des CO Régionaux de Sion : les appareils électroniques (téléphones portables, montres connectées, etc.) doivent être éteints et rangés de manière invisible durant le temps scolaire.*
- *Intervention de l'association Declicks : toutes les classes de 9CO bénéficient d'une intervention sur les réseaux sociaux et la protection des données personnelles. Les élèves sont confrontés à diverses problématiques, telles que le sexting, le cyberharcèlement, l'hyperconnectivité ou encore la gestion de l'identité numérique (lien : <https://declick.ch/secondaire-i-ii/>)*
- *Ateliers "Escape Addict" : mis en place pour toutes les classes de 10CO, ces ateliers, proposés par Promotion santé Valais, s'inspirent des escape rooms. Ils utilisent les aspects ludiques du jeu pour prévenir les multi-addictions, notamment celles liées aux écrans.*
- *Journée de formation : Promotions santé Valais a organisé le 13 novembre 2024 une journée de formation à l'attention des établissements scolaires sur le thème "Ecrans, santé & jeunesse : tissons des solutions" (lien : <https://www.promotionsantevalais.ch/fr/succes-pour-journee-cantonale-promotion-sante-4657.html>)*
- *Réflexion sur une journée de la santé : en collaboration avec nos partenaires, nous réfléchissons à l'organisation d'une journée consacrée à la santé. Ce projet viserait à prévenir les addictions, notamment celles liées aux écrans, tout en abordant d'autres thématiques comme la violence en milieu scolaire.*
- *Sensibilisation des parents : Lors des rencontres avec les parents, nous leur présentons le site [www.jeunesetmedia.ch](http://www.jeunesetmedia.ch), qui propose des conseils pour gérer les temps d'écran. La plateforme [www.reglo.ch](http://www.reglo.ch), qui explique aux jeunes de 12 à 20 ans leurs droits et devoirs sur Internet, est également mise en avant.*

Voilà, j'espère avoir été, comme cela a été relevé par Jean-Paul Mabillard, complet dans la réponse à la question. Merci

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Deuxième question de Madame la Conseillère Bérénice Georges : Gratuité des bus sédunois pour les participants du passeport-vacances.

*Durant de nombreuses années, les participant-e-s aux activités de Passeport-Vacances ainsi que leurs accompagnant-e-s pouvaient bénéficier de la gratuité des piscines, des musées cantonaux, des bus sédunois et du Petit Sédunois pendant les deux semaines des activités.*

*Cette année, il a été constaté que les transports gratuits ont été retirés de l'offre. Pour quelle raison ?*

**Pardo Nadine, Conseillère municipale, PLR.** *Renseignements pris auprès de l'association intercommunale Passeport-Vacances qui gère ces/ses activités, il s'avère qu'en effet, la gratuité des transports publics a dû être supprimée par CarPostal, devenu gestionnaire des Bus sédunois, pour des raisons de mise en conformité avec des dispositions légales de l'Office fédéral des transports qui la rendaient non-applicable (gratuité sans compensation proscrite).*

*La réintroduction de la gratuité sous une autre forme a bien été étudiée, présentant soit un coût non supportable (abonnement mensuel) soit une modalité de cartes multi-courses les jours de l'activité qui ne vise pas adéquatement le besoin et lourd à mettre en place logistiquement pour le Passeport-vacances (achat de packs multi courses à reventiler et livrer aux enfants, selon leur domiciliation proche ou non de la gare...) sans parler de l'équité entre les enfants de diverses communes.*

*Cette gratuité peut-elle être réintroduite pour les années à venir ?*

*Non, il n'est pas prévu de la réintroduire les années prochaines. Il sera indiqué sur le site internet de Passeport-Vacances que les parents pourront faire l'acquisition de cartes multi-courses directement sur le site de CarPostal.*

Voilà, Madame Georges j'espère que j'ai répondu à votre question.

Je profite juste de vous remercier et puis de vous dire un au revoir puisque je vais quitter mes fonctions et vous remercier surtout pour la collaboration qui a été instaurée tout au long de ces années. Douze ans de Conseil général, douze ans de Conseil municipal, c'est bien. J'ai eu beaucoup de plaisir mais je pense qu'il faut laisser la place à d'autres. Merci à vous tous.

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Troisième question de Monsieur le Conseiller Michel-Andrey : Fair Trade.

*En avril 2022, le Conseil général acceptait un postulat demandant à la Ville d'adhérer au projet "Fair Trade". Pour mémoire, il s'agit d'une campagne internationale qui vise la promotion de l'alimentation durable et locale ainsi que du commerce équitable.*

*Depuis lors, nos autorités ont élaboré un "projet maison" dont les grandes lignes ont été présentées sur le site de la Ville. A quelques restrictions près, il ressemble à celui mis en valeur par la campagne internationale "Fair Trade".*

*A partir de là, il semble légitime de se demander si nos autorités, conformément à ce que le Conseil général avait soutenu, vont prioriser leur propre projet ou si elles envisagent à terme la labellisation "Fair Trade" pour notre cité en respectant l'ensemble des critères posés par cette campagne ?*

**Volpi Fournier Marylène, Conseillère municipale, Les Verts.** *Dans sa réponse au postulat, le Conseil municipal a reconnu l'importance de la thématique de la consommation et de l'alimentation durable et locale. Dans ce sens, il a chargé le Laboratoire du Vivre-ensemble de porter son projet phare 2023 sur le thème "Pour une alimentation sédunoise durable". L'objectif étant d'accompagner et sensibiliser les acteurs, les bénéficiaires et la population.*

*Après une première phase de recherche en collaboration avec la FFDM (Fondation pour le développement durable des régions de montagne), la Fondation Senso 5 et les services de la Ville, un appel à projet "Ensemble pour une alimentation durable, locale et responsable" a été lancé en avril 2024. Neuf projets ont été déposés et trois d'entre eux ont été récompensés comme vous avez pu le lire ou l'entendre lors de la soirée de remise des prix le 20 novembre. Les lauréats ont maintenant une année pour mettre en place leur projet. Un bilan sera réalisé à l'issue de l'implémentation.*

*L'appel à projet qui a suivi le postulat a eu un impact très positif pour la Ville de Sion. Parmi les bénéfices retirés, nous pouvons citer la prise de conscience des services et des acteurs de l'importance de cette thématique.*

*Concrètement en lien avec les critères de la campagne Fair Trade, cela représente.*

- *L'engagement de la Ville à se prononcer en faveur de la promotion de l'alimentation durable et locale.*
- *La sensibilisation des acteurs locaux à cette thématique. La rencontre pour le lancement de l'appel à projet a réuni environ 50 personnes impliquées dans l'alimentation durable et le commerce équitable.*
- *Des commerçants et restaurateurs étaient également présents.*
- *La sensibilisation de la population à la thématique.*

*Dans l'intervalle, la Ville de Sion a également adhéré au Pacte de Milan qui vise à développer des systèmes alimentaires durables. Cette adhésion s'est faite à l'initiative de l'association des villes suisses du goût dont Sion est membre.*

*Sans avoir adhéré formellement au label Fair Trade, nous pouvons affirmer que la thématique de l'alimentation durable et locale fait partie des axes du programme de législature de la Ville de Sion. Et que cela va continuer d'être ainsi, avec ou sans labellisation.*

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Quatrième question de Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Bodrito : Lettre d'intention FC Sion.

*Au début de cette année la Municipalité a signé, conjointement avec Monsieur Christian Constantin, l'Etat du Valais et l'AVF, une lettre d'intention.*

*Celle-ci détaille les principes de coopération et de financement pour chaque partenaire ainsi qu'un planning des principales étapes prévues. Elle doit aboutir à la signature d'un contrat avant le 31 décembre 2024.*

*Il a aussi été dit que la décision dépendait de ce qui sortirait des études et analyses d'un groupe de travail compétent quant aux besoins effectifs et des moyens à disposition.*

*Je me permets donc de vous demander, le 31 décembre 2024 s'approchant rapidement, si ce délai pouvait être respecté, et par conséquent si un contrat pourra être paraphé, selon ce qui a été communiqué lors de la conférence de presse.*

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** *La lettre d'intention a été convenue effectivement pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2024. Pour l'heure, la signature du contrat nécessite un délai supplémentaire, les éléments d'aide à la décision étant encore en cours d'affinage et se développant comme suit :*

1. *Académie cantonale : faisant notamment suite à l'étude Microgis, un groupe de travail ad hoc a été constitué et a réalisé un travail de fond et de détails, en coordination avec le COPIL, centré sur les besoins au niveau du cercle des utilisateurs, intégrant les besoins des utilisateurs actuels, besoins qui sont actuellement examinés par des experts européens, partant du principe que lesdits besoins détermineront le programme final des locaux et des installations nécessaires ;*
2. *Stade :*
  - a. *Rénovation : un groupe de travail spécifique a été formé, le COPIL s'étant adjoint également les compétences du bureau Comina, au bénéfice d'une connaissance fine du stade actuel pour avoir piloté l'évolution architecturale du stade jusqu'à présent, ainsi que de la société HRS, qui mène actuellement le projet de stade de Lugano, et a réalisé la plupart des nouveaux stades en Suisse, l'objectif étant d'étudier le potentiel d'amélioration*

*réaliste en fonction de l'infrastructure actuelle pour lui donner un nouveau cycle de vie de stade de football,*

- b. Nouveau stade : à la suite d'un important processus de conception pluridisciplinaire, les mandataires spécialisés du FC Sion mettent actuellement la dernière main à une première variante détaillée du nouveau projet, qui doit encore être présentée au COPIL.*

*Par conséquent, à ce jour, le planning intentionnel n'est pas arrêté, le début d'année prochaine devant servir à cela, sur la base des éléments en cours de développement. Ces éléments sont, et respectivement seront audités par des experts européens dans le domaine des stades et des académies de football, mandatés par le Canton du Valais, dans le but d'assurer la qualité globale du projet.*

*Sur la base du travail effectué jusqu'ici, le Canton du Valais, le FC Sion OLA SA, l'Association Valaisanne de Football et la Ville de Sion vont par conséquent activer le mécanisme de prolongation de la lettre d'intention.*

Je ne vais pas vous donner de planning intentionnel mais la volonté des parties, puisqu'elles travaillent très régulièrement, est que dans le premier semestre de l'année 2025 on puisse revenir vers les différentes autorités qui devraient décider de certains éléments pour pouvoir aller de l'avant et passer aux étapes suivantes par rapport à cette lettre qui, je vous rappelle, est signée par le Canton, la Ville, l'association valaisanne de foot et le FC Sion. Voilà la réponse à la question du Conseiller Bodrito.

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Cinquième question de Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Bodrito : Parcs à chien.

*En automne 2016, une de mes questions orales disaient ceci : "Hors contexte politique, le nombre de propriétaires de chiens sur la Commune de Sion, à l'instar d'autres villes est très important. Pour ménager un bon voisinage entre nos amis à quatre pattes et les Sédunoises et les Sédunois, la Commune peut-elle aménager sur son territoire, une place suffisamment vaste et clôturée où nos amis canidés pourraient évoluer librement et selon les usages spécifiques à ce genre d'endroit. Merci pour votre attention."*

*La réponse qui me fut donnée disait que l'idée était dans le pipeline et qu'il fallait juste patienter un peu.*

*Or il y a quelques mois, j'eus l'heureuse surprise d'apprendre, lors de discussions avec Messieurs les Président et Vice-Président, que ce projet serait enfin sur le point d'aboutir, et que pour l'automne de cette année, un premier parc à chien serait aménagé près de l'entrée ouest de la nouvelle passerelle qui va à l'hôpital. Un deuxième parc canin devrait suivre l'an prochain au-bas de la rue du Scex.*

*Les premières neiges nous annonçant que l'hiver est à nos portes, pourriez-vous s'il vous plaît, nous confirmer, aujourd'hui, que les projets cités plus haut seront bien réalisés.*

**Bitschnau Christian, Conseiller municipal, Le Centre.** *Le projet de parc canin près de la nouvelle passerelle de mobilité douce sera réalisé en 2025. Concernant celui en bas de la place du Scex, il est en procédure auprès des services cantonaux. Sa réalisation est envisagée pour 2026.*

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Sixième question du groupe des Verts : Froid à distance.

*Dans le cadre d'une publicité mettant en valeur la qualité des immeubles construits au "Cour de Gare", il est fait mention de la climatisation des appartements grâce à l'installation du "froid à distance".*

*Cette annonce correspond-elle à ce qui a été réellement mis en place lors de la construction de ce nouveau quartier ?*

Si oui, les Verts désireraient savoir :

- Quelle est l'implication de notre commune à ce niveau ?

- Si notre commune :

- Envisage d'équiper un tel moyen de climatisation à d'autres bâtiments, voire d'autres quartiers ?
- A étudié les conséquences de ce type de climatisation sur l'environnement, en particulier sur les cours d'eaux concernés?

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** Cette annonce correspond-elle à ce qui a été réellement mis en place lors de la construction de ce nouveau quartier ?

*Oiken, pour le compte de la Ville de Sion, a octroyé à Cour de gare une concession pour réaliser des forages dans la nappe en vue d'une utilisation pour du rafraîchissement des bâtiments. Le concept réalisé pour la production et la distribution de froid entre les bâtiments a été réalisé par Cour de Gare avec une société privée, Oiken n'intervient pas dans ce projet.*

- Quelle est l'implication de notre commune à ce niveau ?

*Comme indiqué, Oiken est chargé par la Ville de Sion de traiter la gestion des concessions d'utilisation de la nappe à diverses fins dont l'utilisation pour des besoins thermiques (chaud/froid). Pour ce faire, Oiken collabore étroitement avec le SEN afin de s'assurer que chaque concession respecte bien toutes les législations en vigueur. En outre, un projet de monitoring des eaux de la nappe est en cours afin d'obtenir des données plus précises sur les niveaux de température sur l'entier de la plaine sédunoise, afin d'évaluer le potentiel encore exploitable pour assurer de la production de chaleur, respectivement de froid, en fonction de chaque saison.*

- Si notre commune envisage d'équiper un tel moyen de climatisation à d'autres bâtiments, voire d'autres quartiers ?

*La Ville de Sion, en collaboration avec Oiken et les hautes écoles, sont en train d'étudier les besoins de froid à venir. Dans ce cadre, Oiken a développé un réseau de froid à distance qui alimente actuellement les bâtiments de la HES. De plus, un concept est en cours d'étude pour déployer un réseau thermique pour fournir du froid et du chaud au quartier Ronquoz21, mais celui-ci n'est pas encore clairement déterminé. Cette opportunité ne s'offre que lorsque les quartiers sont en forte mutation et permettent ainsi des travaux lourds, et que les besoins de froid sont importants. Pour le solde, chaque propriétaire a la possibilité d'étudier les possibilités de rafraîchissement avec des bureaux spécialisés, évidemment dans les limites du cadre légal existant.*

- Si notre commune a étudié les conséquences de ce type de climatisation sur l'environnement, en particulier sur les cours d'eaux concernés?

*L'utilisation de la nappe phréatique à des fins thermiques est strictement encadrée, d'une part en termes de composition de l'eau pour éviter toute forme de pollution, et d'autre part en termes de niveau de température pour éviter tout refroidissement ou réchauffement de l'eau qui dépasserait les valeurs limites imposées par le cadre légal. En ce sens, chaque forage est accompagné des analyses précitées. Le projet de monitoring permettra de s'assurer du respect des exigences légales durant leur exploitation.*

J'espère que j'ai répondu à votre question.

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Septième question de Monsieur le Conseiller Stéphane Haefliger : Tickets de parking Planta.

*Le remplacement des appareils du parking de la Planta est une réelle avancée. Sa fluidité, son scannage de plaque, sa facilité d'utilisation en font un bon investissement.*

Toutefois, il paraît assez incroyable que ces nouveaux appareils n'aient pas la capacité de "stocker" les tickets de sortie. En effet, une petite poubelle a été rajoutée sur la surface latérale, mais cette poubelle déborde bien rapidement.

Il n'est d'ailleurs pas rare de voir des tickets s'envoler tout le long de la sortie du parking.

Est-il possible que le prestataire de ce matériel puisse modifier cette problématique ?

**Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR.** Le service des travaux publics et environnement, par sa section parkings publics, a commandé de nouvelles poubelles d'une capacité de 22 litres et qui seront installées vers les bornes de sortie, à 1 mètre du sol. Cet aménagement sera livré courant semaine 51 et déposé après travaux de préparation en serrurerie, soit d'ici début 2025.

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Huitième question de Madame la Conseillère Annie Thiesoz Reynard : Souffleuse à feuilles dans les cours d'école.

Nous relayons les préoccupations d'habitants de la rue Chanoine Berchtold. Le concierge de l'école du Sacré-cœur, qui dépend du Service éducation et culture, utilise sa souffleuse fort bruyante, 4 à 5 jours par semaines, parfois plusieurs fois par jour, du lundi au vendredi, sans ramasser les feuilles. Il commence parfois à 6h45 le matin, dérangeant fortement les habitants du voisinage.

**La voirie a édicté une directive pour l'utilisation des souffleuses par son service :**

- Utilisation des souffleuses les jours de passage des balayeuses (lundi et jeudi dans cette rue). De cette façon les feuilles sont ramassées le jour-même.
- Pas d'utilisation avant 8h00
- Le remplacement des souffleuses thermiques par des appareils électriques se fait progressivement en fonction des disponibilités financières de la commune.

## Questions

Comment se fait-il que les différents services de la Ville ne suivent pas les mêmes directives que la voirie ? La Ville envisage-t-elle d'y remédier ? Tous les services de la Ville de Sion ne devraient-ils pas être régis par les mêmes règles ?

Le remplacement des souffleuses thermiques de la voirie par des appareils électriques se fait progressivement. La commune envisage-t-elle de remplacer les souffleuses des écoles ?

En élargissant le propos à tous ses citoyens, la Ville envisage-t-elle de modifier son **Règlement communal de police**<sup>[1]</sup> datant de 1997, au chapitre **Tranquillité publique, Art. 15, Engins motorisés** ?

"L'utilisation d'engins motorisés (tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, débroussailleuses et autres machines analogues) est interdite les dimanches et jours fériés ainsi que les autres jours de 21 h 00 à 07 h 00 et de 12 h 00 à 13 h 00".

Pourrait-elle envisager d'inclure les souffleuses, d'adapter les horaires et de fixer une période de l'année pour son utilisation, comme par exemple à Genève<sup>[2]</sup> qui établit son utilisation uniquement du 1er octobre au 31 janvier, du lundi au vendredi entre 8h00 et 19h00 et le samedi entre 9h00 et 18h00, en dehors de jours fériés.

Ces mesures soulageraient grandement les élèves, les enseignants et les voisins du bruit intempestif.

[1][https://www.sion.ch/\\_docn/1347597/reglement\\_5\\_SECURITE\\_PUBLIQUE\\_5\\_1\\_Reglement\\_communal\\_de\\_police.pdf](https://www.sion.ch/_docn/1347597/reglement_5_SECURITE_PUBLIQUE_5_1_Reglement_communal_de_police.pdf)

[2] <https://www.ge.ch/souffleuse-feuilles-periode-autorisee>

**Gattlen Sébastien, Conseiller municipal, Le Centre.** Depuis le 7.4.2024 les principes adoptés par le service de la voirie le sont aussi par l'ensemble des concierges des écoles, à savoir :

- Utilisation des souffleuses les jours de passage des balayeuses (où cela est prévu)
- Pas d'utilisation avant 8h00
- Le remplacement des souffleuses thermiques par des appareils électriques se fait progressivement en fonction des disponibilités financières.

Toutefois, il faut également tenir compte du contexte particulier dans lequel se trouve le centre scolaire du Sacré-Cœur de par sa situation au centre-ville. Dès le soir venu, les cours du centre scolaire deviennent des lieux de rencontre souvent très animés et agrémentés par la consommation de boissons et de plats à l'emporter. Si au petit matin tous les protagonistes ont quitté les lieux, il n'en va pas de même pour les déchets qui sont souvent laissés sur place et pas toujours dans les corbeilles à disposition.

Dans ces cas précis, l'utilisation de la souffleuse avant l'arrivée des élèves et le début des classes s'avère être le moyen le plus efficace pour débayer les ordures de tout genre (papier, emballage, débris de verre, etc.) et ainsi garantir la sécurité des élèves, surtout en ce qui concerne les objets dangereux.

Comme le Président l'a dit, c'est effectivement mon dernier souffle que j'ai le plaisir de lâcher ici, non sans une certaine émotion. Certes je n'ai pas cumulé douze et douze comme ma collègue précédente, seulement neuf et huit. Mais il est effectivement loin ce mois de mai 2008 où j'ai passé ces vénérables portes pour la première fois et au moment de conclure ma vie politique sédunoise, j'aimerais relever deux éléments qui m'ont particulièrement touché et qui sont très récents.

Un élément date de ce soir et l'autre de hier soir. Je commencerai par ce soir, dans le cadre des différents bilans qui ont été donnés par les Chefs de groupe et autres Présidents de commissions, particulièrement celui de la CSC, qui sans que ce soit son objectif m'a rendu fier, j'ose le dire, du travail effectué ces dernières années par la section culture et par l'ensemble de l'exécutif qui a eu la gentillesse de me suivre pour vraiment développer et surtout pérenniser la vie culturelle sédunoise avec de nombreux exemples qui ont été cités. Je n'y reviendrai pas.

Et hier soir, le vote du budget sans amendement qui touchait la culture. Merci. Cela ponctue pour moi un travail de très longue haleine. Je suis vraiment très heureux qu'aucun amendement n'ait été déposé alors que l'on a probablement l'augmentation de budget la plus conséquente de ces 112 dernières années. Aujourd'hui, j'espère et je le lis comme cela : la culture n'est plus seulement un centre de coûts, mais est vraiment un vecteur d'attractivité de notre Ville et de cohésion sociale. L'objectif que je m'étais fixé est aujourd'hui partiellement atteint, en tout cas grâce à votre non-amendement de hier soir.

Donc merci pour votre collaboration tout au long de ces années. J'ai vraiment eu beaucoup de plaisir à siéger dans cette salle et je souhaite à toutes celles et ceux qui continuent d'avoir autant de plaisir à faire évoluer notre Ville.

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Neuvième question de Madame la Conseillère Ariane Courtine Mudry : Disparition progressive des commerces de la Ville.

*Sur Facebook a eu lieu une discussion intéressante concernant l'inquiétude des habitants face à la disparition des commerces du centre-ville.*

*Chacun proposant ses solutions à tout va. Comme quoi, les réseaux sociaux ont parfois du bon.*

*Pour relayer ce souci des citoyens, quelles sont les actions que la Ville met en place pour enrayer ce phénomène?*

Extrait de propositions issues d'un groupe sur Facebook :

*Je partage pleinement vos préoccupations concernant la disparition progressive des commerces dans notre ville. En effet, la vitalité de notre centre-ville est essentielle pour maintenir l'attrait et le dynamisme de Sion, autant pour ses habitants que pour les visiteurs. Les fermetures de magasins créent une ambiance plus morose et un sentiment de déclin qui affecte l'ensemble de la communauté.*

*Pour relancer le commerce local, plusieurs pistes pourraient être envisagées :*

- *Incitations fiscales : Réduire temporairement les taxes pour les nouveaux commerces pourrait aider à attirer des entrepreneurs et faciliter l'ouverture de nouvelles boutiques.*
- *Soutien aux petites entreprises : Mettre en place des subventions ou des aides financières pour les commerces en difficulté permettrait de préserver les établissements existants, qui jouent un rôle clé dans la vie de notre Ville.*
- *Mise en valeur des locaux vacants : Pourquoi ne pas transformer temporairement les vitrines vides en espaces d'exposition pour des artistes locaux ou en affichages informatifs sur l'histoire de la Ville? Cela permettrait de réduire l'effet de vide tout en valorisant notre patrimoine culturel.*
- *Amélioration de l'accessibilité : Rendre les rues commerçantes plus accueillantes avec des zones piétonnes, des places de stationnement adaptées et une meilleure signalisation pourraient faciliter l'accès et encourager davantage de personnes à s'y rendre.*
- *Renforcement du marketing local : Créer une campagne pour sensibiliser les habitants sur l'importance de soutenir les commerces locaux pourrait contribuer à changer les habitudes de consommation et encourager les achats de proximité.*
- *Révision des loyers commerciaux : Le coût élevé des loyers est un obstacle pour de nombreux commerçants. Encourager une révision des loyers ou envisager des incitations pour les propriétaires afin qu'ils adaptent les tarifs pourrait permettre aux entreprises locales de se maintenir plus facilement dans le centre-ville.*

*Ces mesures sont bien entendu des suggestions, mais je suis convaincu qu'en unissant nos idées et nos efforts, nous pourrions redonner un élan à notre Ville et raviver l'esprit de communauté qui nous est cher. Ensemble, nous pouvons faire de Sion une ville vibrante et accueillante pour tous.*

*Merci d'avoir initié cette discussion importante — elle est indispensable pour l'avenir de notre ville ainsi que toutes les autres villes de Suisse.  
(Nom de l'auteur connu)*

**Volpi Fournier Marylène, Conseillère municipale, Les Verts.** *Nous suivons également les réseaux sociaux afin d'analyser les préoccupations et attentes des citoyens et nous sommes intéressés à celui que vous citez (de la page "Tu es de Sion si").*

*Avant d'évoquer ces propositions, il est également intéressant de constater que la majorité des internautes ayant commenté la publication estiment que les difficultés du commerce sont dues en grande partie au comportement des consommateurs via les achats sur internet (15 avis exprimés dans ce sens). 10 autres internautes avancent des loyers trop élevés alors que 7 autres évoquent des raisons diverses (places de parking, concurrence de Conthey)*

*Cela étant, nous n'avons pas attendu ce poste datant du 23 octobre pour nous pencher sur cette thématique importante pour notre Ville.*

*A ce propos, nous rappelons à votre souvenir une question, formulée lors du plénum du 23 avril 2024, portant sur le tissu économique à laquelle nous avons répondu en évoquant les mesures déjà entreprises par la Ville.*

*Depuis, nous avons lancé le projet "Cœur de Ville" dont l'objectif final est de dynamiser le commerce local.*

*Pour ce faire nous avons, dans un premier temps, attribué un mandat à la société Atypic avec comme objectifs l'analyse de l'état actuel ainsi que l'identification des leviers à disposition de la Ville et de ses acteurs locaux permettant la dynamisation et la promotion de l'attractivité commerciale de Sion. Un catalogue de mesures a été établi.*

*Nous avons ensuite invité la commission consultative de l'économie locale nouvellement créée ainsi que les représentants des associations professionnelles Sion Commerces et Services, les Arts et Métiers de Sion et la Société de développement à se saisir de ce catalogue. Ils ont été invités à le critiquer, à l'amender, à le compléter et surtout à prioriser les mesures et les actions à entreprendre. Ces échanges ont également servi à rappeler que la Ville ne peut pas se substituer à la responsabilité individuelle et entrepreneuriale des commerçants (son rôle étant de définir les conditions cadres permettant le développement et la pérennité de l'activité économique) ainsi que rappeler le rôle de chacun des acteurs dans cette dynamique. Il est question de fédérer l'ensemble du tissu économique pour atteindre un but commun.*

*Les échanges avec la commission et les associations nous ont permis d'identifier les axes prioritaires sur lesquels travailler. Les recommandations énoncées sur la page Facebook sont également ressorties dans le rapport d'Atypic et durant les discussions. Elles ne sont naturellement pas exhaustives.*

*Le Conseil municipal sera nanti de la feuille de route du déploiement de ces mesures jeudi prochain. Il est précisé que ce projet se déploiera sur les deux prochaines années.*

*Nous profitons de cette question pour affirmer que les discussions et la collaboration avec les associations et la commission sont très dynamiques et fructueuses. Nous avons tous le souhait d'aller dans le même sens pour renforcer et promouvoir l'attractivité de notre Ville.*

*Nous pourrions revenir vers vous lors d'un prochain plénum avec plus d'informations sur l'avancement du projet.*

*Je vous remercie et je profite également à mon tour de souhaiter de très belles fêtes à chacun d'entre vous, à vos familles et surtout portez-vous bien. Merci.*

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Dixième question de Madame la Conseillère Ariane Courtine Mudry : Taux de participation aux votations.

*Encouragement à voter*

*Le taux de participation aux dernières élections était exceptionnellement bas.*

*Certaines villes ont choisi d'adopter certaines incitations à voter, sous forme de prévention, d'information, de sanctions ou de récompenses. Comment pense agir la commune de Sion pour améliorer le taux de participation aux prochaines élections?*

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** *L'Union des Villes valaisannes a partagé cette préoccupation lors de sa dernière séance et a, malheureusement, fait le constat d'un taux de participation particulièrement bas d'une manière générale. Force est de constater que la très grande majorité des votants se situe dans la tranche d'âge des plus de 50-55 ans.*

*La liberté de vote demeurant un pilier de notre démocratie, il n'est pas possible, ni souhaité d'introduire des sanctions à l'encontre de citoyens n'ayant pas voté. Du reste, les Villes valaisannes, et en particulier la Ville de Sion, privilégient la voie de l'information et de l'incitation.*

*A cet égard, nous utilisons en sus de l'information officielle, celle de Megaphone et de notre site internet; nous nous sommes également engagés aux côtés d'autres villes dans la campagne pour la jeunesse "Je vote".*

*Le Grand Conseil a adopté une motion visant à ouvrir l'urne permanente plus longtemps; nous souscrivons aussi à cette mesure ; dès qu'elle pourra être mise en application, nous irons dans ce sens afin d'offrir une plus grande accessibilité.*

*Nous souhaitons également reprendre cette thématique avec le délégué à la jeunesse et voir dans quelle mesure d'autres actions pourraient être mises en place; elles nécessiteront probablement l'adhésion d'un cercle plus large impliquant d'autres villes valaisannes.*

*Nous demeurons bien évidemment ouverts aux suggestions du Conseil général.*

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Onzième question de Monsieur le Conseiller Christophe Pitteloud : Opération blanche neige.

*La Ville de Sion a lancé son opération "Blanche-Neige" les nuits du 25 et 26 novembre dernier.*

*Ces opérations sont très coûteuses et le bruit occasionné par les véhicules met le sommeil des citoyens à rude épreuve.*

*Nous pouvons aisément comprendre son utilité lors de très fortes chutes de neige, en particulier pour garantir la mobilité des piétons et des vélos.*

*La quantité de neige était relativement faible (en dessous de la limite) et le redoux prévu accompagné de pluie les jours suivants en aurait éliminé "naturellement" la majeure partie.*

*Le déclenchement de cette opération était-il vraiment judicieux ?*

*Ne serait-il pas préférable de procéder à des évacuations partielles ?*

**Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR.** *Oui le déclenchement de cette opération a été judicieux. L'opération aurait dû être déclenchée le dimanche soir, mais nous avons été trompés par les météorologues qui annonçaient une hausse de température de -1 degré à +6 degrés à 1h30 de la nuit du dimanche au lundi 25 novembre 2024. Les différentes mesures relevées à différents endroits du territoire de la Ville ont montré des chutes de neige d'une épaisseur entre 27 et 30 cm.*

*Les évacuations partielles ne sont pas recommandées pour les mois de novembre, décembre et janvier, car les tas de neige restants fondent légèrement la journée et humidifient les trottoirs qui gèlent la nuit et se transforment en vraies patinoires pour les piétons et cyclistes.*

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Douzième question de Madame la Conseillère Stéphanie Perruchoud : Un toit pour Noël.

*Récemment, un habitant du quartier de St-Guérin a rapporté qu'une personne, après avoir épuisé son quota de jours Chez Paou (association), dormait dans la rue.*

*Mon questionnaire est le suivant : savez-vous combien de personnes dorment dehors la nuit à Sion en ce moment ?*

*Conséquemment, quelles sont les demeures accessibles, surtout avec la venue du froid, pour les personnes qui ont épuisé les ressources existantes ou mises à disposition par les associations ? Existe-t-il des demeures ou des toits à disposition pour ces personnes ?*

**Chappot Florian, Conseiller municipal, PS.** *Depuis quelques années, il est constaté une augmentation très marquée du sans-abrisme en Valais. On parle de sans-abrisme lorsque des personnes passent la nuit dans la rue ou vivent dans des hébergements d'urgence. Il est important de*

*noter que les personnes sans logement sont souvent difficiles à localiser en raison de leur grande mobilité entre les différentes villes suisses.*

*A ce jour, il n'existe pas de données de base permettant de dénombrer précisément le nombre de personnes dormant dehors la nuit, que ce soit en Valais ou à Sion. En effet, un suivi statistique cantonal de ce phénomène complexe fait défaut. Cependant, des solutions cantonales, régionales et locales en matière de sans-abrisme sont mises en réseau.*

*La coordination de cette thématique et l'offre de places d'accueil d'urgence relèvent de la mission du canton. Ce dernier a pleinement conscience de la problématique et des démarches sont en cours, en coordination avec les principales communes concernées. La Ville de Sion est pleinement partie prenante.*

*La Fondation chez Paou a un mandat de prestations pour offrir des places d'accueil pour les personnes en situation de précarité confrontées à des problématiques de logement en Valais. Elle a dû refuser 383 personnes au lieu d'accueil d'urgence depuis le début de l'année. Afin de répondre à la demande, l'ouverture au mois de septembre d'un lieu d'accueil de nuit dédié aux femmes de 10 à 12 places a été mis en place à Collombey-Muraz. En 2026, un lieu d'accueil d'urgence entre 10 à 12 places est prévu dans le Haut-Valais. Pour répondre concrètement aux besoins croissants de cette population, le réseau cantonal, communal et les associations sédunoises dédiées se sont rencontrés à fin novembre afin de trouver une solution temporaire d'un lieu d'accueil supplémentaire pour cet hiver. Les recherches régionales sont en cours pour proposer une offre d'accueil de nuit à bas seuil d'accès, toujours avec la coordination cantonale.*

*L'objectif fixé par le réseau est de réunir à court terme les différentes villes valaisannes pour aborder cette problématique et trouver des solutions concrètes et durables sur l'ensemble du territoire valaisan.*

Comme vous l'avez bien compris, je n'étais pas tout à fait prêt à prendre la parole mais je vais quand vous dire un mot ce soir. Cela me touche beaucoup, après vingt ans, d'être là ce soir avec vous pour le dernier plénum. Je n'ai pas compté combien j'en ai fait, mais il y en a à près six par année pendant vingt ans. Cela fait donc entre cent et cent-vingt auxquels j'ai pu participer. La fonction de Conseiller général était une fonction que j'ai énormément appréciée, qui, pour le coup, m'a mis le pied à l'étrier pour aller un peu plus loin. Tout d'abord au service de l'environnement avec Georges Joliat pour qui aussi, c'est le dernier plénum, par la suite aux affaires sociales, avec Monsieur Roduit et aujourd'hui avec Madame Roduit Arlettaz, on a pu développer beaucoup de choses, beaucoup de choses dans la petite enfance grâce à vous. Vous ne m'avez pas mis beaucoup de bâtons dans les roues non plus pour développer cette activité. Il y a une forme de consensus politique pour admettre que la conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée est un enjeu qu'une Ville et une collectivité doit prendre en main. La politique des aînés, la politique de proximité ou de quartier, tous ces éléments étaient vraiment un plaisir de pouvoir de mettre en œuvre. La politique donne beaucoup de satisfaction aussi, parfois des frustrations, et je ne peux qu'encourager celles et ceux qui continuent à s'engager avec beaucoup de forces. Pour moi, voilà c'est la fin d'un chapitre qui m'a apporté beaucoup. C'est-ce que je voulais simplement vous dire ce soir. Merci beaucoup et belles fêtes à vous et à vos familles.

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Treizième question de Monsieur le Conseiller Gabriel Mukuna : Longévité des nouveaux sites.

*La Ville de Sion met en œuvre des espaces verts, des parcs et des lieux de rencontre citoyenne très réussis, notamment dans le nouveau quartier Cour de gare. Je pense en particulière à cet espace qui vient d'être aménagé entre Chanoine Berchtold et l'Avenue de Tourbillon, contre le bâtiment où résident les associations "AVALEMS, PRO Sen, AVIP, etc.". Est-ce que des mesures de protection de ces lieux sont prévues ? Est-ce que ces lieux seront surveillés, voire fermés la nuit afin de garantir leur longévité ?*

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** Aucune mesure de type n'est prévue en l'état. Des mesures seront prises si cela s'avère nécessaire.

Or, comme ma réponse est courte, je prends la liberté de passer la parole à ma collègue Carole Schmid qui aimerait aussi faire son témoignage politique dans les vingt prochaines minutes.

**Schmid Carole, Conseillère municipale, Le Centre.** Je n'ai pas de questions auxquelles j'aurais pu répondre quoique j'aurais répondu avec beaucoup de plaisir à une question sur les pompes à chaleur et leur intégration. Il n'y en a pas, je vous remercie. Je voulais à mon tour, puisque mes collègues ont aussi pris la parole pour cette dernière soirée pour moi également, vous remercier pour les huit années de collaboration. En particulier, je tiens à remercier la Présidente pour son excellent travail au bureau restreint, pour cette proximité, ce professionnalisme et toujours cet accueil bienveillant. Merci aussi à vous tous en particulier aux membres de la CEU que j'ai peut-être plus croisés de par mon dicastère.

Je tiens aussi à remercier mes collègues, le Président avait qui on a passé huit années de collaboration vraiment agréables, conviviales, des liens d'amitié qui se sont créés. J'en profite aussi pour remercier tous les Chefs de service, en particulier mon binôme Jean-Paul Chabbey que je confierai à quelqu'un d'autre. Juste vous dire que le service bâtiments et constructions est un extraordinaire dicastère, je sais que pour un nouveau Conseiller, il y a beaucoup de réticences, beaucoup de craintes mais sachez que c'est un dicastère merveilleux qui est vraiment au centre de tout le développement de la Ville. J'espère vraiment que la personne qui reprendra ce dicastère aura autant de plaisir, autant de satisfaction que j'en ai eue. En tout cas merci aussi pour l'intérêt que vous portez à tout ce qui porte à la construction parce que notre Ville est un bijou. Nous avons un patrimoine admirable et je crois que pour cet aspect d'esthétique, de beauté de notre Ville, il faut des gens qui le défendent avec conviction. J'espère que la personne qui reprendra aura vraiment cette satisfaction-là. A mon tour de vous souhaiter de belles fêtes à vous, à vos proches et au plaisir d'autres rencontres dans d'autres lieux. Merci pour tout et à bientôt.

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Nous passons à la dernière question écrite, quatorzième question de Madame la Conseillère Stéphanie Perruchoud : Recyclage solidaire.

*Il y a environ deux ans, un organisme de transport-vélo récoltait des signatures pour soumettre à la Ville l'idée de mettre en place une sorte de Dring Dring de récolte des déchets. Moyennant un abonnement co-financé par la Ville, les déchets pourraient être récoltés chez les habitants afin d'être triés par cet organisme. Etant donné que trier ses déchets, particulièrement pour les personnes à mobilité réduite, relève parfois du parcours du combattant, est-ce que cette initiative verra le jour ? D'autres alternatives sont-elles envisagées ? Si oui, lesquelles ?*

**Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR.** De manière générale, les déchets sont de la responsabilité de la commune une fois qu'ils sont remis par le producteur des déchets dans les installations prévues à cet effet. La gestion des déchets à l'intérieur du domaine privé est du ressort du propriétaire des déchets, sauf en cas d'exécution par substitution ordonnée dans le contexte d'une procédure officielle, ce qui est assez rare. Il est possible pour une entreprise privée d'offrir un service à domicile pour des personnes à mobilité réduite, mais cela ne peut pas en principe être financé par le biais de la taxe de base car cela contreviendrait au principe du pollueur-payeur et du traitement équitable de tous les citoyens.

Par ailleurs, vous l'avez constaté aussi hier soir, le compte autofinancé des déchets est structurellement très limite, voire légèrement déficitaire et toute nouvelle charge doit être appréhendée avec la plus grande prudence.

*Toutefois, des contacts ont été pris avec la société AUME qui va mettre en place un service de récupération des déchets et le tester. En fonction des résultats, la Ville de Sion pourrait être sollicitée.*

Merci pour votre attention.

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Nous passons maintenant aux questions orales. Monsieur le Conseiller Pierre-Michel Vergères.

**Vergères Pierre Michel, Conseiller général, UDC.** Je n'ai pas de question, mais à la fin de mon intervention, j'ai oublié, comme tous ceux qui ont parlé ce soir presque, de vous souhaiter à tous une joyeuse fête de Noël et une excellente année 2025. Je vous souhaite beaucoup de plaisir dans vos tâches respectives et surtout à ceux qui continuent merci.

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Monsieur le Conseiller Gabriel Mukuna, c'est à vous.

**Mukuna Gabriel, Conseiller général, Le Centre.** J'ai un jeu pour un champion pour animer un peu la fin. Ce sera vite fait car j'ai vraiment typé deux personnes. C'est à vous de jouer.

Il s'agit d'un homme, il est des Verts. Sa fille est réfugiée à Berne. Il a deux petites filles très gentilles qui souvent me reconnaissent quand il va les chercher à la gare. De qui s'agit-il ? Quelqu'un le connaît-il ? Il faut deviner. Eh oui, il s'agit de Jean-Paul Mabillard.

Maintenant il s'agit d'un homme qui a suivi ses parents du village à la ville pour vendre l'or blanc qui est une liqueur précieuse pour le Valaisan. Il a commencé la politique, trop vieux. Il est à la tête des institutions. Quelqu'un le reconnaît-il ? Non. Allez. C'est question pour un champion comme avec Julien Lepers, mais ici c'est avec Gabriel Mukuna. C'est pour animer un peu. C'est donc Raphaël qui a gagné.

J'aimerais ajouter que j'ai beaucoup aimé l'intervention de Madame Marylène Volpi Fournier lorsqu'elle a parlé de consommer local. Il faut soutenir les commerces locaux car sinon ils devront mettre la clé sous le paillason.

Je m'excuse, j'aime bien animer un peu.

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Je n'ai pas de questions orales. Si à quelqu'un d'entre vous, Messieurs les Chefs de service, Madame la cheffe de service et les Conseiller municipaux, si quelqu'un souhaite prendre la parole avant de clore, n'hésitez pas.

A l'écran, voici un petit souvenir de notre sortie pour ceux qui étaient là. Et on va profiter pendant que les photos défilent, que Monsieur le Président prenne la parole.

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** Volontiers vous dire qu'effectivement, il y a un petit cadeau sur vos tables. Ce sont les fêtes du Rhône qui nous ont déjà fait un cadeau en partageant cette dimension mais qui vous font un petit cadeau avec la carafe.

J'aimerais vraiment au nom de mes collègues du Conseil municipal, au nom des Chefs.fes de service vous remercier toutes et tous pour ces quatre années, pour tout le travail que vous faites pour soutenir notre action politique. Je crois que l'on a la chance, cela a été dit, d'avoir un bon dialogue, de travailler dans un bon esprit au service de nos citoyennes et nos citoyens.

J'ai senti beaucoup d'émotions aussi chez les gens qui nous quittent. J'aimerais adresser un remerciement tout à fait particulier à nos deux charmantes et compétentes, Secrétaire et Présidente du Conseil général qui nous quittent, qui ont amené aussi de la sérénité, qui ont amené de la bienveillance, qui ont cultivé le dialogue pour essayer vraiment de trouver des solutions, lorsque les dossiers étaient peut-être un petit peu plus particulier. Donc vraiment de la part des autorités exécutives de la Ville, des Chefs.fes de service, je propose qu'avec mes collègues et Chefs.fes de service, on se lève et que l'on vous applaudisse pour le travail effectué parce que vous le méritez. Bonnes fêtes.

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Merci Monsieur le Président, merci à tous. Madame la Secrétaire, vous souhaitez prendre la parole.

**Bourban Carthoblaz Christine, Secrétaire du Conseil général, PLR.** Ce soir marque la fin de mon parcours au sein du Conseil général de Sion. Pour moi, c'est la fin d'une histoire qui a commencé lors

de la fusion entre Sion et Salins, fusion qui m'a permis de découvrir les enjeux de la capitale, les rouages d'un Conseil général et surtout le travail au sein d'un bureau restreint.

Cette expérience fut très enrichissante, même si parfois elle ne fut pas un long fleuve tranquille. Elle m'a permis de vivre des événements inédits, de rencontrer des personnalités mais surtout de côtoyer de belles personnes. Je suis très reconnaissante de l'opportunité qui m'a été donnée de faire partie de cette assemblée. Je vous remercie toutes et tous de la confiance que vous m'avez témoignée. Je souhaite une législature jalonnée de réussite à celles et ceux qui continuent l'aventure et une belle retraite politique à tous les autres. Avant de terminer, j'aimerais m'associer à Alexandre pour dire merci à notre Présidente. Chère Virginie, nous te remercions d'avoir été notre bienveillant capitaine, ferme mais tout en douceur durant ces quatre ans. Merci de votre écoute et bonnes fêtes.

**Dubuis Alexandre, vice-Président du Conseil général, Les Verts.** Je m'associe aussi aux remerciements, à tous les Chefs.fes de service. Il est vrai que pendant cette législature, nous avons eu l'occasion de venir dans plusieurs dicastères, c'étaient de belles découvertes. A chaque fois nous avons été vraiment bien accueillis. Cela nous a permis de voir le travail sur le terrain au quotidien. Donc merci pour l'accueil. Pour terminer, nous avons un petit cadeau pour Virginie.

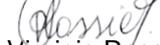
**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** C'est à mon tour de vous remercier. Je suis désolée, je suis un petit peu émue, comme vous remarquez. Mes chers collègues, donc tout le monde, Chefs.fes de service, Conseil municipal, Conseil général, que vous dire sinon tout simplement merci. Merci pour votre temps, votre travail, votre engagement, votre agréable compagnie. Merci d'être des sources d'inspiration pour les habitants et pour vos collègues. Merci pour vos attitudes positives et collégiales. Merci pour votre résilience et votre persévérance sur certains sujets. Plus qu'une assemblée, nous avons été une équipe et pas seulement au curling. Et même si nous n'avons pas toujours été d'accord, nous avons pu travailler à avancer ensemble pour le bien des habitants car c'est bien cela notre mission première, avoir à cœur de toujours faire au mieux pour toutes les personnes que nous représentons.

Ce soir comme plusieurs collègues, je clos douze ans de Conseil général. Durant ces douze ans, j'ai fait de très belles rencontres et certaines sont devenues des amitiés. Je ne sais pas, je crois qu'il y a plusieurs qui finissent leurs douze ans de législature ce soir. Levez la main. Voilà, nous avons commencé, il y a douze ans. On termine ce soir. Merci. Je vous remercie pour votre confiance durant ces quatre ans. Ce fut un honneur et un privilège d'être votre Présidente. J'ai eu beaucoup de plaisir, des sueurs froides aussi. J'ai appris beaucoup à vos côtés et j'ai passé d'excellents moments avec chacun d'entre vous. Ce sont de très beaux souvenirs que j'emporte avec moi ce soir. Merci encore et bonne soirée.

Trêve de plaisanterie, nous sommes en retard pour le vin chaud mais avant l'apéro j'aimerais que tous les membres du Conseil général viennent ici devant et Monsieur le Secrétaire municipal va faire une photo de groupe pour clore cette législature. Les autres, vous pouvez aller à l'apéro. Merci beaucoup.

Sion, le 13 janvier 2025

La Présidente

  
Virginie Rossier

La Secrétaire

  
Christine Bourban Carthoblaz

## LISTE DES PRESENCES DU 17.12.2024

### Présents

Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Abou El Ainin	Samy	PLR
2	Andrey	Michel	LES VERTS
3	Bernhard	Michaël	Le Centre
4	Boand	Vincent	UDC
5	Bornet	Patrick	PLR
6	Bornet-Studer	Ruth	PLR
7	Bourban Carthoblaz	Christine	PLR
8	Bourban-Mathis	Sophie	Le Centre
9	Carruzzo	Sébastien	LES VERTS
10	Chevrier	Raphaël	PLR
11	Collet	Bastian	PS
12	Courtine Mudry	Ariane	LES VERTS
13	Dähler	Patrick	PLR
14	de Lavallaz	Valérie	Le Centre
15	de Werra	Adrien	Le Centre
16	Dubuis	Alexandre	LES VERTS
17	Duroux	Christophe	Le Centre
18	Georges	Bérénice	PS
19	Gianadda	Isabelle	Le Centre
20	Gillioz	Fernand	PLR
21	Guex-Crosier	Johanne	PS
22	Haefliger	Stéphane	Le Centre
23	Hofmann Jacquod	Mireille	LES VERTS
24	Juillerat	Olivier	PLR
25	Kuchler	Fabien	PLR
26	Kuchler-Mayor	Noémie	PLR
27	Lauener	Georges	UDC
28	Luyet	Janique	Le Centre
29	Mabillard	Jean Paul	LES VERTS
30	Meyer	François	PLR

Nbre	Nom	Nom	Parti
31	Micheloud	Benoît	Le Centre
32	Micheloud	Florian	Le Centre
33	Mirailles	Christian	LES VERTS
34	Mukuna	Gabriel Akanga	Le Centre
35	Neves	Luis	PLR
36	Perruchoud	Stéphanie	Le Centre
37	Pfister	Brigitte	LES VERTS
38	Pitteloud	Christophe	Le Centre
39	Pitteloud Rey	Nathalie	LES VERTS
40	Reist	Martin	UDC
41	Rey	Charles-André	Le Centre
42	Rey	Edouard	Le Centre
43	Rossier	Virginie	Le Centre
44	Schertenleib	Pierre	PS
45	Sierro	Christophe	Le Centre
46	Sierro Fardel	Christelle	PLR
47	Siggen	Patrick	Le Centre
48	Stalder	Thierry	PLR
49	Thiessoz Reynard	Annie	LES VERTS
50	Vergères	Pierre Michel	UDC
51	Vuissoz	Grégoire	PS
52	Zuber	Lucien	PS
53			
54			
55			
56			
57			
58			
59			
60			

### Excusés

Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Antonioli	Florence	Le Centre
2	Barras-Dusseux	Gabrielle	UDC
3	Berthod	Julien	PS
4	Bodrito	Jean-Pierre	PS

Nbre	Nom	Nom	Parti
5	Frily	Gabrielle	LES VERTS
6	Gapany	Lionel	PLR
7	Genin	Thierry	LES VERTS
8	Vergères	Marion	UDC

Rapport Vote  
**vote PV du 8 octobre 2024**

**Aperçu du vote:**

Réunion:	Plénum du 17 décembre 2024
Nom agenda:	Pas de nom de l'ordre du jour
Nom du vote:	vote PV du 8 octobre 2024
Sujet du vote:	
Début du Vote:	17.12.2024 19:07:05
Fin du vote:	17.12.2024 19:07:21

**Résultats total du vote :**

<b>Participants:</b>			
	Présent	50	
<b>Votes:</b>			
	Oui/Ja	50	100%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	0	0%

Rapport Vote  
**vote PV du 8 octobre 2024**

**Résultats individuels du vote**

<b>Le Centre</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Michaël BERNHARD	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Valérie de LAVALLAZ	1	Adrian DE WERRA	1
Christophe DUROUX	1	Stéphane HÄFLIGER	1
Janique LUYET	1	Benoît MICHELOUD	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akunga MUKUNA	1
Stéphanie PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Charles-André REY	1	Edouard REY	1
Christophe SIERRO	1	Patrick SIGGEN	1
<b>PLR</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Samy ABOU EL AININ	1	Patrick BORNET	1
Ruth BORNET-STUDER	1	Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1
Raphaël CHEVRIER	1	Patrick DAHLER	1
Fernand GILLIOZ	1	Olivier JUILLERAT	1
Fabien KUCHLER	1	Noémie KUCHLER-MAYOR	1
François MEYER	1	Luis NEVES	1
Christelle SIERRO FARDEL	1	Thierry STALDER	1
<b>PS</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Bastian COLLET	1	Bérénice GEORGES	1
Johanne GUEX-CROSIER	1	Pierre SCHERTENLEIB	1
Grégoire VUISSOZ	1	Lucien ZUBER	1
<b>UDC</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Vincent BOAND	1	Georges LAUENER	1
Martin REIST	1	Pierre Michel VERGÈRES	1
<b>Verts</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Mireille HOFMANN JACQUOD	1	Jean-Paul MABILLARD	1
Christian MIRAILLES	1	Brigitte PFISTER	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

Rapport Vote  
**vote entrée en matière**

**Aperçu du vote:**

Réunion:	Plénum du 17 décembre 2024
Nom agenda:	2. Examen et vote du message du CM au CG : Modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) Platta d'en haut: secteur est
Nom du vote:	vote entrée en matière
Sujet du vote:	
Début du Vote:	17.12.2024 19:09:47
Fin du vote:	17.12.2024 19:10:03

**Résultats total du vote :**

<b>Participants:</b>			
	Présent	51	
<b>Votes:</b>			
	Oui/Ja	51	100%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	0	0%

Rapport Vote  
**vote entrée en matière**

**Résultats individuels du vote**

**Le Centre**

**Oui/Ja**

Michaël BERNHARD	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Valérie de LAVALLAZ	1	Adrian DE WERRA	1
Christophe DUROUX	1	Isabelle GIANADDA	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Janique LUYET	1
Benoît MICHELOUD	1	Florian MICHELOUD	1
Gabriel Akunga MUKUNA	1	Stéphanie PERRUCHOUD	1
Christophe PITTELOUD	1	Charles-André REY	1
Edouard REY	1	Christophe SIERRO	1
Patrick SIGGEN	1		

**PLR**

**Oui/Ja**

Samy ABOU EL AININ	1	Patrick BORNET	1
Ruth BORNET-STUDER	1	Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1
Raphaël CHEVRIER	1	Patrick DAHLER	1
Fernand GILLIOZ	1	Olivier JUILLERAT	1
Fabien KUCHLER	1	Noémie KUCHLER-MAYOR	1
François MEYER	1	Luis NEVES	1
Christelle SIERRO FARDEL	1	Thierry STALDER	1

**PS**

**Oui/Ja**

Bastian COLLET	1	Bérénice GEORGES	1
Johanne GUEX-CROSIER	1	Pierre SCHERTENLEIB	1
Grégoire VUISSOZ	1	Lucien ZUBER	1

**UDC**

**Oui/Ja**

Vincent BOAND	1	Georges LAUENER	1
Martin REIST	1	Pierre Michel VERGÈRES	1

**Verts**

**Oui/Ja**

Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Mireille HOFMANN JACQUOD	1	Jean-Paul MABILLARD	1
Christian MIRAILLES	1	Brigitte PFISTER	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

**vote amendement de la CEU au cahier des charges****Aperçu du vote:**

Réunion:	Plénum du 17 décembre 2024
Nom agenda:	2. Examen et vote du message du CM au CG : Modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) Platta d'en haut: secteur est
Nom du vote:	vote amendement de la CEU au cahier des charges
Sujet du vote:	
Début du Vote:	17.12.2024 19:19:23
Fin du vote:	17.12.2024 19:19:39

**Résultats total du vote :**

<b>Participants:</b>			
	Présent	51	
<b>Votes:</b>			
	Oui/Ja	51	100%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	0	0%

# vote amendement de la CEU au cahier des charges

## Résultats individuels du vote

<b>Le Centre</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Michaël BERNHARD	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Valérie de LAVALLAZ	1	Adrian DE WERRA	1
Christophe DUROUX	1	Isabelle GIANADDA	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Janique LUYET	1
Benoît MICHELOUD	1	Florian MICHELOUD	1
Gabriel Akunga MUKUNA	1	Stéphanie PERRUCHOUD	1
Christophe PITTELOUD	1	Charles-André REY	1
Edouard REY	1	Christophe SIERRO	1
Patrick SIGGEN	1		
<b>PLR</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Samy ABOU EL AININ	1	Patrick BORNET	1
Ruth BORNET-STUDER	1	Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1
Raphaël CHEVRIER	1	Patrick DAHLER	1
Fernand GILLIOZ	1	Olivier JUILLERAT	1
Fabien KUCHLER	1	Noémie KUCHLER-MAYOR	1
François MEYER	1	Luis NEVES	1
Christelle SIERRO FARDEL	1	Thierry STALDER	1
<b>PS</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Bastian COLLET	1	Bérénice GEORGES	1
Johanne GUEx-CROSIER	1	Pierre SCHERTENLEIB	1
Grégoire VUISSOZ	1	Lucien ZUBER	1
<b>UDC</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Vincent BOAND	1	Georges LAUENER	1
Martin REIST	1	Pierre Michel VERGÈRES	1
<b>Verts</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Mireille HOFMANN JACQUOD	1	Jean-Paul MABILLARD	1
Christian MIRAILLES	1	Brigitte PFISTER	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

## vote message du CM au CG concernant la modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) Platta d'en haut: secteur est

### Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 17 décembre 2024
Nom agenda:	2. Examen et vote du message du CM au CG : Modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) Platta d'en haut: secteur est
Nom du vote:	vote message du CM au CG concernant la modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) Platta d'en haut: secteur est
Sujet du vote:	zones (PAZ) Platta d'en haut: secteur est
Début du Vote:	17.12.2024 19:23:45
Fin du vote:	17.12.2024 19:24:01

### Résultats total du vote :

<b>Participants:</b>	Présent	50	
<b>Votes:</b>	Oui/Ja	36	72%
	Non/Nein	5	10%
	Abst./Enth.	9	18%

# vote message du CM au CG concernant la modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) Platta d'en haut: secteur est

## Résultats individuels du vote

<b>Le Centre</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Michaël BERNHARD	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Valérie de LAVALLAZ	1	Adrian DE WERRA	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Janique LUYET	1
Benoît MICHELOUD	1	Florian MICHELOUD	1
Gabriel Akunga MUKUNA	1	Stéphanie PERRUCHOUD	1
Christophe PITTELOUD	1	Charles-André REY	1
Edouard REY	1	Christophe SIERRO	1
Patrick SIGGEN	1		
<b>Abst./Enth.</b>			
Christophe DUROUX	1	Isabelle GIANADDA	1
<b>PLR</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Samy ABOU EL AININ	1	Patrick BORNET	1
Ruth BORNET-STUDER	1	Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1
Raphaël CHEVRIER	1	Patrick DAHLER	1
Fernand GILLIOZ	1	Olivier JUILLERAT	1
Fabien KUCHLER	1	Noémie KUCHLER-MAYOR	1
Luis NEVES	1	Christelle SIERRO FARDEL	1
Thierry STALDER	1		
<b>Abst./Enth.</b>			
François MEYER	1		
<b>PS</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Bastian COLLET	1	Grégoire VUISOZ	1
Lucien ZUBER	1		
<b>Non/Nein</b>			
Pierre SCHERTENLEIB	1		
<b>Abst./Enth.</b>			
Bérénice GEORGES	1	Johanne GUEX-CROSIER	1
<b>UDC</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Vincent BOAND	1	Georges LAUENER	1
Martin REIST	1	Pierre Michel VERGÈRES	1
<b>Verts</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Michel ANDREY	1	Alexandre DUBUIS	1
Jean-Paul MABILLARD	1	Christian MIRAILLES	1
Brigitte PFISTER	1		
<b>Abst./Enth.</b>			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

Rapport Vote

## vote entrée en matière

### Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 17 décembre 2024
Nom agenda:	3. Examen et vote du message du CM au CG : Prolongation de La zone réservée Secteur "Ronquoz 21"
Nom du vote:	vote entrée en matière
Sujet du vote:	
Début du Vote:	17.12.2024 19:25:37
Fin du vote:	17.12.2024 19:25:53

### Résultats total du vote :

<b>Participants:</b>	Présent	51	
<b>Votes:</b>	Oui/Ja	51	100%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	0	0%

Rapport Vote  
**vote entrée en matière**

**Résultats individuels du vote**

**Le Centre**

**Oui/Ja**

Michaël BERNHARD	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Valérie de LAVALLAZ	1	Adrian DE WERRA	1
Christophe DUROUX	1	Isabelle GIANADDA	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Janique LUYET	1
Benoît MICHELOUD	1	Florian MICHELOUD	1
Gabriel Akunga MUKUNA	1	Stéphanie PERRUCHOUD	1
Christophe PITTELOUD	1	Charles-André REY	1
Edouard REY	1	Christophe SIERRO	1
Patrick SIGGEN	1		

**PLR**

**Oui/Ja**

Samy ABOU EL AININ	1	Patrick BORNET	1
Ruth BORNET-STUDER	1	Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1
Raphaël CHEVRIER	1	Patrick DAHLER	1
Fernand GILLIOZ	1	Olivier JUILLERAT	1
Fabien KUCHLER	1	Noémie KUCHLER-MAYOR	1
François MEYER	1	Luis NEVES	1
Christelle SIERRO FARDEL	1	Thierry STALDER	1

**PS**

**Oui/Ja**

Bastian COLLET	1	Bérénice GEORGES	1
Johanne GUEx-CROSIER	1	Pierre SCHERTENLEIB	1
Grégoire VUISSOZ	1	Lucien ZUBER	1

**UDC**

**Oui/Ja**

Vincent BOAND	1	Georges LAUENER	1
Martin REIST	1	Pierre Michel VERGÈRES	1

**Verts**

**Oui/Ja**

Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Mireille HOFMANN JACQUOD	1	Jean-Paul MABILLARD	1
Christian MIRAILLES	1	Brigitte PFISTER	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

## vote message du CM au CG concernant la prolongation de La zone réservée Secteur "Ronquoz 21"

### Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 17 décembre 2024
Nom agenda:	3. Examen et vote du message du CM au CG : Prolongation de La zone réservée Secteur "Ronquoz 21"
Nom du vote:	vote message du CM au CG concernant la prolongation de La zone réservée Secteur "Ronquoz 21"
Sujet du vote:	"Ronquoz 21"
Début du Vote:	17.12.2024 19:31:39
Fin du vote:	17.12.2024 19:31:55

### Résultats total du vote :

<b>Participants:</b>	Présent	51	
<b>Votes:</b>	Oui/Ja	49	96.1%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	2	3.9%

# vote message du CM au CG concernant la prolongation de La zone réservée Secteur "Ronquoz 21"

## Résultats individuels du vote

<b>Le Centre</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Michaël BERNHARD	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Valérie de LAVALLAZ	1	Adrian DE WERRA	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Janique LUYET	1
Benoît MICHELOUD	1	Florian MICHELOUD	1
Gabriel Akunga MUKUNA	1	Stéphanie PERRUCHOUD	1
Christophe PITTELOUD	1	Charles-André REY	1
Edouard REY	1	Christophe SIERRO	1
Patrick SIGGEN	1		
<b>Abst./Enth.</b>			
Christophe DUROUX	1	Isabelle GIANADDA	1
<b>PLR</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Samy ABOU EL AININ	1	Patrick BORNET	1
Ruth BORNET-STUDER	1	Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1
Raphaël CHEVRIER	1	Patrick DAHLER	1
Fernand GILLIOZ	1	Olivier JUILLERAT	1
Fabien KUCHLER	1	Noémie KUCHLER-MAYOR	1
François MEYER	1	Luis NEVES	1
Christelle SIERRO FARDEL	1	Thierry STALDER	1
<b>PS</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Bastian COLLET	1	Bérénice GEORGES	1
Johanne GUEX-CROSIER	1	Pierre SCHERTENLEIB	1
Grégoire VUISSOZ	1	Lucien ZUBER	1
<b>UDC</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Vincent BOAND	1	Georges LAUENER	1
Martin REIST	1	Pierre Michel VERGÈRES	1
<b>Verts</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Mireille HOFMANN JACQUOD	1	Jean-Paul MABILLARD	1
Christian MIRAILLES	1	Brigitte PFISTER	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

Rapport Vote  
**Résolution**

**Aperçu du vote:**

Réunion:	Plénum du 17 décembre 2024
Nom agenda:	5. Résolution "Fermeture de la Poste du Nord"
Nom du vote:	Résolution
Sujet du vote:	
Début du Vote:	17.12.2024 19:45:33
Fin du vote:	17.12.2024 19:45:49

**Résultats total du vote :**

<b>Participants:</b>			
	Présent	51	
<b>Votes:</b>			
	Oui/Ja	50	98%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	1	2%

Rapport Vote  
**Résolution**

**Résultats individuels du vote**

**Le Centre**

**Oui/Ja**

Michaël BERNHARD	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Valérie de LAVALLAZ	1	Adrian DE WERRA	1
Christophe DUROUX	1	Isabelle GIANADDA	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Janique LUYET	1
Benoît MICHELOUD	1	Florian MICHELOUD	1
Gabriel Akunga MUKUNA	1	Stéphanie PERRUCHOUD	1
Christophe PITTELOUD	1	Charles-André REY	1
Edouard REY	1	Christophe SIERRO	1
Patrick SIGGEN	1		

**PLR**

**Oui/Ja**

Samy ABOU EL AININ	1	Patrick BORNET	1
Ruth BORNET-STUDER	1	Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1
Raphaël CHEVRIER	1	Fernand GILLIOZ	1
Olivier JUILLERAT	1	Fabien KUCHLER	1
Noémie KUCHLER-MAYOR	1	François MEYER	1
Luis NEVES	1	Christelle SIERRO FARDEL	1
Thierry STALDER	1		

**Abst./Enth.**

Patrick DAHLER	1		
----------------	---	--	--

**PS**

**Oui/Ja**

Bastian COLLET	1	Bérénice GEORGES	1
Johanne GUEX-CROSIER	1	Pierre SCHERTENLEIB	1
Grégoire VUISSOZ	1	Lucien ZUBER	1

**UDC**

**Oui/Ja**

Vincent BOAND	1	Georges LAUENER	1
Martin REIST	1	Pierre Michel VERGÈRES	1

**Verts**

**Oui/Ja**

Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Mireille HOFMANN JACQUOD	1	Jean-Paul MABILLARD	1
Christian MIRAILLES	1	Brigitte PFISTER	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

# vote postulat "Politique du logement : encouragement aux loyers abordables"

## Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 17 décembre 2024
Nom agenda:	6. Examen et vote du postulat : "Politique du logement : encouragement aux loyers abordables"
Nom du vote:	vote postulat "Politique du logement : encouragement aux loyers abordables"
Sujet du vote:	
Début du Vote:	17.12.2024 19:57:31
Fin du vote:	17.12.2024 19:57:47

## Résultats total du vote :

<b>Participants:</b>	Présent	49	
<b>Votes:</b>	Oui/Ja	41	83.7%
	Non/Nein	8	16.3%
	Abst./Enth.	0	0%

# vote postulat "Politique du logement : encouragement aux loyers abordables"

## Résultats individuels du vote

<b>Le Centre</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Michaël BERNHARD	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Valérie de LAVALLAZ	1	Adrian DE WERRA	1
Christophe DUROUX	1	Stéphane HÄFLIGER	1
Janique LUYET	1	Benoît MICHELOUD	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akunga MUKUNA	1
Stéphanie PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Charles-André REY	1	Edouard REY	1
Christophe SIERRO	1	Patrick SIGGEN	1
<b>PLR</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Samy ABOU EL AININ	1	Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1
Fernand GILLIOZ	1	Olivier JUILLERAT	1
François MEYER	1	Luis NEVES	1
Christelle SIERRO FARDEL	1	Thierry STALDER	1
<b>Non/Nein</b>			
Patrick BORNET	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DAHLER	1	Fabien KUCHLER	1
Noémie KUCHLER-MAYOR	1		
<b>PS</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Bastian COLLET	1	Bérénice GEORGES	1
Johanne GUEX-CROSIER	1	Pierre SCHERTENLEIB	1
Grégoire VUISSOZ	1	Lucien ZUBER	1
<b>UDC</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Martin REIST	1		
<b>Non/Nein</b>			
Vincent BOAND	1	Georges LAUENER	1
Pierre Michel VERGÈRES	1		
<b>Verts</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Mireille HOFMANN JACQUOD	1	Jean-Paul MABILLARD	1
Christian MIRAILLES	1	Brigitte PFISTER	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1